

GROUPE CYBERNETIX

**Siège social : Technopôle de Château-Gombert
Domaine de l'Annonciade
Rue Albert Einstein BP 94
13382 - MARSEILLE CEDEX 13**

RAPPORT FINANCIER 2009



SOMMAIRE

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2009

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

COMPTES CONSOLIDES

- **Etat du résultat global au 31 décembre 2009**
- **Etat de la situation financière au 31 décembre 2009**
- **Tableau des flux de trésorerie**
- **Tableau de variation des capitaux propres**
- **Annexe aux comptes consolidés 2009**

COMPTES INDIVIDUELS

- **Bilan actif au 31 décembre 2009**
- **Bilan passif au 31 décembre 2009**
- **Comptes de résultat au 31 décembre 2009**
- **Annexe aux comptes 2009**

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- **Rapport sur les comptes consolidés**
- **Rapport sur les comptes individuels**
- **Rapport spécial sur les conventions réglementées**
- **Rapport sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Cybernétix S.A. sur le contrôle interne**

TEXTES DES RESOLUTIONS

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du groupe Cybernétix, de la société Cybernétix S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du groupe Cybernétix, de la société Cybernétix S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Marseille, le 17 mars 2010

Le Président Directeur Général,
Mr Gilles MICHEL,

**RAPPORT DE GESTION SUR
LES COMPTES DE L'EXERCICE 2009**

GROUPE CYBERNETIX

**Siège social : Technopôle de Château-Gombert
Domaine de l'Annonciade
Rue Albert Einstein BP 94
13382 - MARSEILLE CEDEX 13**

RAPPORT DE GESTION

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2009

GROUPE CYBERNETIX

Le présent rapport de gestion rend compte de l'activité du groupe Cybernétix au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

PREMIERE PARTIE :

**RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE CYBERNETIX
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

D'une manière générale, l'exercice 2009 a été marqué par un redressement du groupe Cybernétix et un retour à la rentabilité.

Dans la chronologie de l'exercice 2009, les événements les plus importants que nous relevons sont les suivants :

- L'augmentation de capital, approuvée par l'Assemblée des actionnaires de Cybernétix S.A. du 8 janvier 2009, pour un montant de 3.999.996 € a permis de reconstituer les capitaux propres de Cybernétix S.A. et de restaurer le niveau de trésorerie.
- Le plan de restructuration économique, entraînant le départ de 15 personnes et présenté au Comité d'Entreprise en décembre 2008, a été mis en œuvre au cours du premier trimestre 2009.
- La Division Industrie, qui réalise son chiffre d'affaires dans la vente de biens d'équipements destinés aux secteurs automobile (pneumatique) et pharmaceutique, a été apportée à la filiale CyXplus, détenue à 100 % par Cybernétix S.A. Cette opération, réalisée le 1^{er} juin 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, devrait faciliter les relations de partenariat et, le cas échéant, permettre l'entrée au capital de partenaires externes.
- Pour mémoire, les comptes clos au 31 décembre 2008 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. Les hypothèses retenues à cette date sous-tendant l'application de ce principe, à savoir le retour à la rentabilité et l'augmentation de capital à venir, se sont donc matérialisées au cours de l'exercice 2009.
- Cybernétix S.A. avec sa compagnie d'assurance, a conclu le 10 décembre 2009, un accord amiable afin de mettre fin à la procédure judiciaire qui l'opposait à la société Stock J. Boutique Jennyfer depuis 2004. Ce litige était détaillé au paragraphe 4.3.1 du Document de Référence du groupe Cybernétix enregistré le 15 mai 2009 sous le numéro R.09-047. Au terme de cet accord, Cybernétix S.A. a payé un montant global forfaitaire et définitif de 300 000 €, le solde étant intégralement pris en charge par sa compagnie d'assurance.

- Le 11 décembre 2009, l'Assemblée Générale des actionnaires de Cybernétix S.A. a décidé la mise en place d'un programme de rachat d'actions dans le respect des dispositions de l'article L.451-3 du Code Monétaire et Financier, de l'article 225-209 du Code de commerce, de l'article 241-2 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et des dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la Directive Européenne n°2003/6/CE du 28 janvier 2003. Ce programme a une durée maximum de 18 mois à compter de l'approbation des résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2009, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Au 31 décembre 2009, au regard des perspectives d'avenir basées sur les prévisions de résultats présentées en Comité Stratégique du 20 janvier 2010 et de la probabilité de dégager des bénéfices imposables suffisants pour recouvrer une partie des impôts différés actifs liés aux déficits reportables de Cybernétix S.A., 1 000 K€ ont été enregistrés à ce titre dans les comptes de l'exercice 2009. En conséquence, les impôts différés passifs relatifs à la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée à la date de transition aux normes IFRS ont également été comptabilisés sur l'exercice, soit 512 K€.

L'incidence de ces éléments sur le résultat 2009 du Groupe s'élève ainsi à 488 K€.

Pour mémoire, nous rappelons que ces impôts différés actifs n'étaient auparavant pas enregistrés en raison d'une certitude insuffisante sur la capacité de Cybernétix S.A. à faire des bénéfices suffisants pour les imputer et qu'en contrepartie les impôts différés passifs, d'un montant inférieur et relatifs à la réévaluation, n'étaient pas non plus comptabilisés.

Au 31 décembre 2009, après imputation d'une partie des déficits reportables sur le résultat fiscal 2009 de Cybernétix S.A., et après activation des 1 000 K€ évoqués ci-dessus, les impôts différés actifs non inscrits dans les comptes en raison des incertitudes liées à leur recouvrement s'élèvent à 2 588 K€.

2. RESULTATS

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Cybernetix s'établit sur l'année 2009 à 29,4 M€ en hausse de 44 % par rapport au chiffre d'affaires 2008 (20,4 M€).

Le résultat consolidé net part du Groupe positif pour l'année 2009 s'élève à 1 757 K€ à comparer à un résultat net part du Groupe 2008 négatif de -3 200 K€. Les résultats consolidés sont présentés en normes IFRS. Le résultat opérationnel en 2009 est positif et s'établit en hausse à 1 295 K€ contre -3 159 K€ en 2008.

L'effectif du Groupe est passé de 150 personnes au 31 décembre 2008 (dont 1 en contrat à durée déterminée) à 145 personnes au 31 décembre 2009 (dont 13 en contrat à durée déterminée).

3. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- La Commission Régionale d'attribution des aides à l'Innovation du 18 janvier 2010 a décidé de renouveler le label "Entreprise Innovante" à la société Cybernétix S.A. Le renouvellement de ce label devrait permettre à une nouvelle catégorie d'investisseurs comme les FCPI de renforcer leur confiance dans le groupe Cybernétix.
- Par contrat en date du 5 février 2010, Cybernétix S.A. a confié au prestataire de services d'investissement GILBERT DUPONT la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers pour les professionnels de la bourse et de la finance (AMAFI) et approuvée par l'Autorité des marchés

financiers par décision du 1^{er} octobre 2008. Ce contrat de liquidité a pour objet de favoriser la liquidité et la régularité du cours de l'action CYBERNETIX (FR0000036162), cotée sur Euronext C. Il a été convenu pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires 11 décembre 2009 et a été autorisé par le Conseil d'Administration du 3 février 2010.

Il n'est pas intervenu d'autres événements marquants depuis la clôture de l'exercice le 31 décembre 2009.

4. APERÇU DES ACTIVITES DU GROUPE CYBERNETIX

4.1 Vue d'ensemble des activités du groupe Cybernétix

Le groupe Cybernétix est un des leaders mondiaux pour les solutions de téléopération, de contrôle/commande et de mesure en milieux hostiles tels que notamment le nucléaire et le pétrolier.

Les métiers du groupe Cybernétix s'articulent autour de trois éléments principaux :

- Conception, fabrication et support de produits pour la robotique et la mesure en milieu hostile.
- Développement de solutions complètes de téléopération, de contrôle/commande ou de mesures selon le modèle EPICOM (Engineering, Procurement, Integration, Commissioning and Maintenance).
- Gestion de projets de déploiement de solutions en milieux hostiles (Assistance à Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre de sous-ensembles).

Suite à la création de la société CyXplus pour les activités Industrie, le groupe Cybernétix opère au travers de deux sociétés distinctes et indépendantes :

- (i) **CYBERNETIX SA** qui regroupe les Produits et Solutions d'opérations en milieu hostile liées aux secteurs Energies.

Cet ensemble inclut les activités nucléaires, les activités marines et sous-marines du secteur pétrolier et de la défense navale, regroupées au sein de la société **Cybernétix S.A.**

- **la division Nucléaire** comprend les produits et solutions de téléopération et le contrôle/commande pour lesquels Cybernétix a une position de leader, à la fois dans le démantèlement, dans la maintenance des centrales nucléaires ainsi que dans l'équipement des projets scientifiques tels que Laser Méga Joule, ITER...
- **la division Oil & Gas** comprend les produits et services destinés au marché de la surveillance et de la maintenance des systèmes de production sous-marins et de la surveillance des « pipelines » et diverses lignes de transport à terre.
- **la Défense navale** comprend principalement la fourniture de systèmes et sous-systèmes opto-mécaniques et mécaniques complexes embarqués.

- (ii) **CyXplus** qui regroupe l'activité d'équipementier/ensemblier lié au secteur de l'Industrie : Pneumatique, Pharmacie, et autres secteurs émergents de contrôle non-destructif.

Cette activité est opérée depuis le 1^{er} juin 2009, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, dans une entité indépendante, **CyXplus**, filiale à 100% de la société mère Cybernétix S.A. Cette activité comprend particulièrement la fourniture d'ensembles d'équipements et leur support pour le contrôle non destructif et la conduite de procédés pour ligne de production industrielle (pharmacie, pneumatique, gaz et développement durable) ou pour les infrastructures ferroviaires (rail, caténaire,...).

Au 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires consolidé du groupe Cybernétix a progressé de 44% par rapport à l'exercice 2008 et s'établit à 29,4 M€.

Les activités « Energies » au sein de Cybernétix S.A. ont représenté 86% du chiffre d'affaires en 2009, contre 69% en 2008 et 49% en 2007. Les activités "Energies" sont organisées autour de deux modèles économiques :

- vente de produits propres pour la robotique et la mesure en milieu hostile,
- développement et gestion de projet pour le déploiement de solutions en milieux hostiles.

Ces activités sont en croissance pour 2010-2012, liées aux développements Nucléaire et à l'Offshore pétrolier.

Cette croissance significative traduit les effets de recentrage du Groupe sur les métiers porteurs de l'Energie. Il convient de noter que la filialisation de l'activité Industrie au sein de la société CyXplus, effective depuis le 1^{er} juin 2009 et rétroactive au 1^{er} janvier 2009, n'a pas eu d'impact sur le périmètre consolidé.

L'activité Industrie au sein de CyXplus ne représente plus que 14% du chiffre d'affaires consolidé du groupe Cybernétix. En effet, cette activité a souffert d'une conjoncture économique peu favorable au cours de 2008 et début 2009. Il convient de noter qu'elle bénéficie de l'amélioration du contexte économique global et son chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre est en hausse de 70% par rapport à la même période sur 2008. Les prévisions 2010-2012 pour l'activité Industrie font état d'une hausse modérée mais régulière tant au niveau du chiffre d'affaires que des résultats.

4.2 La société Cybernétix S.A.

Dans le cadre de la séparation des activités au sein du groupe Cybernétix, la société mère Cybernétix S.A. concentre ses activités sur les secteurs de l'Energie : Nucléaire (Fission et Fusion), Oil & Gas, Energies Renouvelables, en fournissant à ses clients des solutions complètes de télé-opération, contrôle/commande et mesure pour des opérations en milieux hostiles.

Historiquement, Cybernétix S.A. a été un acteur du développement de systèmes et sous-systèmes sous-marins pour la Défense Navale (SSTA pour M51, système de mesure et contrôle de coques, systèmes de navigation sous-marins). Ces systèmes se rapprochent au point de vue gestion de projet et déploiement technologique des activités Nucléaires et Oil & Gas et continueront à être gérés dans Cybernétix S.A. au sein de la division Oil & Gas.

Cybernétix S.A. a réalisé une bonne progression au cours de l'exercice 2009 et a réalisé un chiffre d'affaires de 25,31 M€ en grande partie tirée par l'activité Oil & Gas, contre 13,97 M€ en 2008 (hors activité Industrie filialisée en 2009 au sein de la filiale CyXplus), soit une progression de 81%.

Les principales évolutions sont :

- **Oil & Gas** : le chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'exercice 2009 s'élève à 19,42 M€ (hors activités Défense) contre 6,76 M€ en 2008. Cette progression est due à 2 tendances majeures :
 - La production d'équipements dédiés à l'exploration sismique pour l'offshore pétrolier progresse fortement. Les sous-systèmes exclusifs Nautilus, produits par Cybernétix pour Sercel (Groupe CGGVeritas), permettent de réaliser d'importants gains de productivité dans les campagnes d'exploration, ce qui constitue un avantage concurrentiel dans une

période où des opérateurs pétroliers cherchent à réduire leurs coûts. La demande devrait rester soutenue dans les prochaines années.

- Le développement d'une gamme complète de produits et services dans les activités de contrôle d'intégrité des structures (Asset Integrity Monitoring) en offshore profond. Ces produits permettent notamment de suivre l'évolution dans le temps des structures sous-marines, de réduire les coûts de maintenance et de mieux intégrer les contraintes environnementales. Les solutions apportées sont ainsi parfaitement adaptées aux impératifs actuels des grands opérateurs pétroliers, comme le montrent les contrats signés en 2009.

En ce qui concerne la Défense, après une faible activité en début d'année, la Défense a enregistré une reprise au 4^{ème} trimestre 2009 (+81 % de chiffre d'affaires par rapport à la période équivalente de 2008). Le chiffre d'affaires pour cette activité s'élève ainsi à 0,80 M€ en 2009 contre 0,70 M€ en 2008. Après l'équipement du premier sous-marin en 2008, Cybernétix S.A. a reçu confirmation du contrat d'équipement de trois sous-marins SNLE avec le système SSTA M51. La réalisation et l'installation des équipements s'étaleront jusqu'en 2016.

➤ **Nucléaire** : l'activité recule de 24% sur l'exercice 2009, par rapport à l'exercice 2008 et réalise un chiffre d'affaires de 4,91 M€ contre 6,51 M€ en 2008. En effet, l'année 2008 avait été marquée par des volumes importants de production d'équipements relatifs à l'achèvement de projets significatifs. En 2009, Cybernétix S.A. a principalement réalisé des prestations d'ingénierie, en phase de démarrage de nouveaux projets. Comme annoncé, le second semestre 2009 a vu la montée en charge de certains projets, générant de nouvelles facturations d'équipements.

Cybernétix S.A. a par ailleurs démontré son expertise dans les équipements télé-opérés en signant un contrat avec un nouveau client, ensemblier nucléaire de premier plan au Japon. Pour 2010, cette activité devrait bénéficier d'un encours de commande important et poursuivre sa croissance.

4.3 La société CyXplus

CyXplus a été créée en décembre 2008 afin de recevoir l'activité « Industrie » par apport partiel d'actif de la société Cybernétix S.A. le 1^{er} juin 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 afin notamment de faciliter les relations de partenariat et, le cas échéant, permettre l'entrée au capital de partenaires externes (cf. paragraphe 7.4 du Document de Référence enregistré auprès de l'AMF le 15 mai 2009 sous le numéro R.09-047). A la date du présent rapport, aucun partenariat n'a été conclu. Cependant, le Groupe ne s'interdit pas d'étudier toutes opportunités qui se présenteraient.

CyXplus est un acteur mondial dans la fourniture de technologies pour le contrôle non destructif et la conduite de processus au travers d'équipements et de solutions appliqués à des lignes de productions industrielles (pharmacie, pneumatique, gaz, agroalimentaire,...).

Le métier de CyXplus est tourné vers trois axes principaux :

- L'ingénierie de produits : conception, ingénierie et fabrication de systèmes complets en petites séries,
- Le développement de logiciels applicatifs embarqués pour l'analyse d'images et de données, le paramétrage des équipements et l'optimisation des performances des solutions fournies.
- Les projets à haute valeur ajoutée autour de solutions innovantes conçues spécifiquement pour les besoins du client.

Un SAV mondial sur les équipements et systèmes est proposé pour l'ensemble des secteurs d'activité.

Le chiffre d'affaires de CyXplus en 2009 s'élève à 4,20 M€ contre 6,40 M€ en 2008, soit une baisse de 34%. L'activité de CyXplus (anciennement la division Industrie) a été très affectée par la crise financière et économique, enregistrant de nombreux décalages et annulations de commandes d'équipements dans le domaine du pneumatique et dans celui de la pharmacie. Dans la poursuite de 2008, le 1^{er} semestre 2009 a connu une chute brutale des commandes, consécutive à la dégradation sensible de la conjoncture économique des principaux secteurs clients (pharmacie et pneumatiques). Mais depuis septembre 2009, l'activité s'est améliorée. Les grands donneurs d'ordres ont prudemment relancé les investissements, à la faveur d'un frémissement conjoncturel.

Les mesures de restructuration engagées dès fin 2008, qui se sont traduites par la réduction de plus de 30% des effectifs de la division et par la filialisation de l'activité, ont permis d'abaisser significativement le point mort pour préserver l'équilibre opérationnel.

Les prévisions pour 2010-2012 prennent en compte le maintien de CyXplus au sein du périmètre de consolidation du Groupe et font état d'une hausse modérée mais régulière tant au niveau du chiffre d'affaires que des résultats.

----- / -----

L'année 2009 se traduit par un retournement du groupe Cybernetix par rapport à 2007 et 2008, porté par les secteurs de l'Energie. Le recentrage des activités sur les secteurs clés de l'Oil & Gas et du Nucléaire se fait au travers d'une stratégie basée sur :

- la conception et la fabrication de produits,
- la fourniture de solutions intégrées permettant de répondre au mieux aux besoins spécifiques de nos clients

L'approche Produit apporte un chiffre d'affaires récurrent et de manière générale une fiabilisation de nos équipements. Cette fiabilité des produits et la sûreté de fonctionnement associée sont essentielles pour les domaines hostiles du secteur de l'Energie. Ainsi, la fabrication de systèmes Nautilus pour le compte de la société Sercel et des systèmes de mesure pour le "Monitoring" de structures sous-marines ont constitué le fer de lance de l'activité Oil & Gas de 2009.

L'offre de solutions intégrées innovantes répondant aux cahiers des charges très spécifiques de nos clients, tant dans le secteur du Nucléaire que dans celui de l'Oil & Gas, constitue un vecteur de croissance important et complémentaire à l'offre Produit. L'ensemble de nos solutions intégrées utilise nos lignes de produits.

Ce modèle semble convenir au développement du Groupe et sera approfondi au cours des années 2010-2012.

5. ANALYSE SUR L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE AU REGARD DE L'ENDETTEMENT

L'endettement du Groupe a considérablement diminué en 2009 du fait du remboursement de l'avance en compte courant de 2 M€ consentie par Sercel holding en novembre 2008 et remboursée par compensation de créances lors de l'augmentation de capital de janvier 2009 telle que détaillée au paragraphe 1 ci-avant. Par ailleurs, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt et les autres dettes financières, notamment vis-à-vis des organismes co-financeurs de R&D, ne sont pas encore entrées dans une phase de remboursement.

6. SOLDE AU 31 DECEMBRE 2009 DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHEANCE

En application de la Loi de Modernisation de l'Economie d'août 2008, l'ensemble des Conditions Générales d'Achat des sociétés du Groupe ont été modifiées afin de prendre en compte la nouvelle réglementation relative aux délais de paiement. Les délais de paiement sont à 60 jours à compter de la date d'émission de factures.

En application de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, le tableau ci-après présente le solde au 31 décembre 2009 des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

DECOMPOSITION DES DETTES FOURNISSEURS* PAR ECHEANCE (en €)

	CYBERNETIX	CyXplus	CYBER MICRO	TOTAL
contrats antérieurs au 01/01/2009	153 118	54 255	1 050	208 423
Echu	3 048	258		3 306
échéance 31/12/2009**	406 360	61 890		468 250
échéance 10/01/2010	412 624	50 567		463 190
échéance 20/01/2010	196 176	2 091		198 267
échéance 31/01/2010	1 030 225	104 283		1 134 508
échéance 10/02/2010	260 796	24 164		284 960
échéance 20/02/2010	104 469	381		104 850
échéance 28/02/2010	121 210			121 210
TOTAL	2 688 025	297 888	1 050	2 986 964

* Cette décomposition ne tient pas compte des retenues de garantie, dettes Groupe et factures non parvenues.

** Ces sommes ont été réglées courant 1^{ère} semaine de janvier 2010.

7. DONNEES CARACTERISTIQUES DES SOCIETES DU GROUPE

EXTRAIT COMPTES ANNUELS DE CHAQUES FILIALE AU 31 DECEMBRE 2009 :

Chiffres 2009 en M€	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat net	Effectif moyen
CYBERNETIX S.A.	25,31	1,05	1,32	127
CyXplus	4,22	0,12	0,04	29
CYBERNETIX MICROELECTRONIQUE	0	0	0	0
SCI Les Bessons	0	0	0	0
CYBERNETIX OF AMERICA Inc.	0	0	0	0

8. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'activité en matière de R&D, nécessaire à la pérennité et au développement du Groupe, représente environ 3,6% du chiffre d'affaires du Groupe et est répartie de la manière suivante :

R & D % CA	2007	2008	2009
Co-financement par organisme public	7,23%	0,84%	1,7%
Autofinancement	4,91%	2,93%	0,7%
Financement par client industriel	2,51%	2,35%	1,2%
TOTAL	14,65%	6,12%	3,6%

- Les co-financements par organismes publics et privés (CITEPH) ont doublé grâce à la sélection par ces organismes de certains développements stratégiques proposés par le Groupe.
- Les développements sur fonds propres ont été réduits significativement à 0,7% du chiffre d'affaires en 2009.
- Les dépenses de développements privés ont également baissé et concernent essentiellement des projets Oil & Gas.

9. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES

La nouvelle orientation du groupe Cybernetix sur les marchés de l'Energie continuera à renforcer le poids des secteurs Oil & Gas et Nucléaire qui représentera en 2010.

En 2010, le secteur de l'Oil & Gas devrait croître modérément en ligne avec le ralentissement des investissements perçu depuis le 3^{ème} trimestre 2009. L'activité Produits sismique marine pour le compte de Sercel est attendue en croissance, les produits liés à l'activité "Monitoring de structures sous-marines" en offshore profond devraient être stables.

L'activité du secteur du Nucléaire lié au démantèlement d'installation devrait montrer des signes d'amélioration au travers de l'avènement de quelques projets importants en France et au Japon.

L'activité Défense devrait connaître une bonne croissance par rapport à 2009 grâce au projet de fourniture d'un système SSTA pour les sous-marins SNLE ;

L'activité Industrie au sein de CyXplus devrait être en croissance modérée.

La répartition prévisionnelle du chiffre d'affaires sur les divers secteurs d'activité du Groupe serait la suivante :

Secteurs d'activité	2008	2009	2010**
<u>CYBERNETIX SA :</u>			
Oil & Gas	33 %	66 %	55 %
Nucléaire	32%	17 %	18 %
Défense	3 %	3%	11 %
<u>CyXplus*</u>			
Industrie	32 %	14%	16 %
<u>Total groupe CYBERNETIX</u>	100 %	100 %	100 %

* l'activité Industrie a été filialisée dans la société CyXplus, au 1^{er} juin 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

** 2010 : estimé mais non audité par les Commissaires aux comptes

L'exercice 2010 débute avec un niveau d'encours de contrats équivalent à celui de début 2009. Le chiffre d'affaires du groupe Cybernétix devrait continuer à augmenter en 2010. Il convient de noter la remontée de l'activité Défense qui rééquilibre le poids des divers secteurs.

10. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les informations relatives aux parties liées sont détaillées à la note 8.5 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009.

11. FACTEURS DE RISQUES

Le groupe Cybernétix conduit une politique de gestion des risques de l'entreprise afin de respecter au mieux la défense des intérêts de ses actionnaires, de ses clients et de son environnement et sur la base des principes détaillés ci-après.

Les risques présentés ci-dessous sont, à la date du rapport de gestion, ceux dont la valorisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière ou ses résultats.

Cette liste n'est cependant pas exhaustive et d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée à la date du présent rapport comme susceptibles d'avoir un effet significativement défavorable sur le Groupe, peuvent exister.

11.1 Risques liés à l'organisation du Groupe

▪ Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés

Les succès futurs du Groupe dépendent de sa capacité à fidéliser et à motiver ses collaborateurs clés, sachant que l'équipe dirigeante a été remaniée et a permis de conduire le redressement du Groupe selon la stratégie actuelle.

Si le Groupe venait à perdre les services d'un ou plusieurs collaborateurs clés, il estime qu'une grande partie des tâches effectuées par le(s) collaborateur(s) quittant le Groupe pourrait être effectuée par d'autres collaborateurs clés. Cependant, le Groupe ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'aurait aucun impact significatif.

▪ Risques sociaux spécifiques

Le groupe Cybernétix comptait 145 salariés au 31 décembre 2009 et ne considère pas être exposé de manière significative à des risques de type social. Aucun jour de grève n'a été constaté lors des cinq dernières années.

11.2 Risques liés aux activités du Groupe

11.2.1 – Risques commerciaux

▪ Risques liés à la dépendance vis-à-vis des principaux clients

Le Groupe considère qu'il existe un risque de dépendance par rapport aux principaux clients, comme l'illustre le tableau suivant qui présente le poids des vingt premiers clients dans le chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices :

	2007	2008	2009
Client principal	15,24 %	20,02 %	51,93 %
Cinq principaux clients	48,41 %	50,54 %	77,60 %
Dix principaux clients	66,04 %	67,26 %	87,15 %
Vingt principaux clients	82,82 %	86,54%	96,40%

Avec l'évolution du périmètre du Groupe, et particulièrement avec le recentrage sur les métiers de l'Energie, le groupe Cybernétix a été davantage dépendant de ses cinq premiers clients en 2009. En effet, tant dans le secteur Oil & Gas que dans celui du Nucléaire, l'activité est concentrée sur quelques clients clés.

Compte tenu de la taille des contrats et du nombre de clients sur les marchés de l'Energie, le chiffre d'affaires sera concentré sur les 20 à 25 clients principaux (grands comptes) pour les 2 à 3 années à venir.

La spécificité du secteur Energie induit des contrats à long terme qui sécurisent le chiffre d'affaires du Groupe.

Par ailleurs, afin de réduire encore l'éventuelle dépendance et d'accélérer son développement, le Groupe renforce ses forces commerciales dans ses secteurs d'activité : Oil & Gas, Nucléaire, Défense, et développe des approches de partenariat auprès des grands donneurs d'ordre (Nucléaire, Oil & Gas) en France et à l'international. De plus, la stratégie Produit initiée en 2008 devrait permettre un accès à une plus grande base de clients.

▪ **Risque de réduction des marges**

Dans la continuité de l'exercice précédent, le Groupe a réduit son exposition au risque de réduction des marges notamment en opérant un recentrage des activités du Groupe sur les marchés de l'Energie qui lui permet de mieux maîtriser les modèles économiques de chaque secteur et par la même, d'améliorer ses marges.

Ce recentrage permet entre autre une meilleure récurrence dans les produits fabriqués mais aussi dans le type de projets gérés.

Par ailleurs, la mise en place de revues de projets et de contrôle d'entrée des produits telle que détaillée au paragraphe 11.2.4 ci-après, permet de réduire le risque de réduction des marges.

▪ **Risques concurrentiels**

Le groupe Cybernetix est confronté à plusieurs types de concurrents selon les secteurs d'activité et principalement dans le domaine de l'Industrie :

- des fabricants d'envergure internationale opérant en Europe, Asie et Amérique du Nord. Ces concurrents participent aux principaux appels d'offre des grands donneurs d'ordre.
- des fabricants locaux et nationaux qui bénéficient de leur infrastructure locale et d'une bonne connaissance des pratiques de partenariat locales.
- des fabricants référencés de manière historique dans le cadre de certains projets.

Afin de faire face à ses concurrents, le Groupe dispose de plusieurs avantages clés :

- des équipes de plus en plus étoffées et dédiées aux marchés spécifiques (nucléaire, parapétrolier, industrie) tant sur la France qu'à l'étranger,
- des gammes de produits complètes répondant aux besoins des clients,
- une politique constante d'innovation autour de briques technologiques permettant d'apporter constamment des améliorations importantes aux produits et de proposer de nouveaux concepts de solutions dédiées,
- un investissement important dans des briques logicielles nécessaires à l'ouverture des produits ainsi qu'à la création de valeur pour le client,
- une politique de partenariat très active pour l'accès à certains marchés étrangers (référencement local) et pour l'accès aux grands projets dans le nucléaire et le parapétrolier (référencement auprès d'opérateurs ou de maîtres d'œuvre de premier rang).

Cette politique a déjà porté ses fruits en 2009 et sera renforcée dans les années à venir.

▪ **Risques d'impayés**

L'appartenance des principaux clients du Groupe à des grands groupes nationaux et internationaux permet au Groupe de disposer d'une clientèle solvable. De plus, la mise en place d'une procédure de couverture de risque (Coface) pour les activités à l'étranger a permis de réduire l'exposition.

Au 31 décembre 2009, le montant des créances clients (hors affacturage, factures à établir, créances intragroupe et créances sur travaux non encore facturables) s'établissait à 3 662 K€. Le montant des créances échues non recouvrées s'élevait à 1 669,8 K€ dont 1 534 K€ (soit 92%) se répartissait sur des grands comptes.

11.2.2 – Risques liés aux fournisseurs

Les achats du Groupe sont essentiellement composés de trois grandes familles de produits qui se répartissent ainsi en pourcentage du chiffre d'affaires :

- les matières premières et équipements (11,40%),
- la sous-traitance (22,70%),
- les prestations de services (2,80%) comme le travail intérimaire, le transport, les conseils,

La stratégie d'achats du Groupe s'appuie sur 2 principes forts :

- Le multi-sourcing potentiel sur l'ensemble de nos activités.

Il nous permet de pouvoir diversifier les sources d'approvisionnement pour une famille donnée de produits achetés. Ceci nous permet de bénéficier de prix compétitifs dans une dynamique client-fournisseur gagnant-gagnant et de limiter le risque de dépendance réciproque avec un fournisseur.

- Les partenariats techniques dans le cadre de fourniture très spécifique. Ces partenariats nous permettent d'avoir accès aux dernières technologies, de comprendre leur degré de maturité et ainsi en limiter les risques induits.

Les sources d'approvisionnements sont essentiellement nationales. Une politique de sourcing ciblée à l'étranger est à l'étude pour permettre au Groupe d'améliorer sa compétitivité et pénétrer des marchés à l'export.

Le Groupe s'appuie également sur des sous-traitants locaux pour avoir la réactivité nécessaire dans le cadre de certains projets.

Afin de renforcer la maîtrise de sa sous-traitance, le service qualité du groupe Cybernétix réalise, en collaboration avec le service achat et le bureau d'étude, des audits de ses principaux sous-traitants. Ces audits ont pour principal objectif d'identifier les éventuels points faibles du sous-traitant et de mettre en place les actions correctives adéquates.

11.2.3 - Risques technologiques

Les produits développés par le groupe Cybernétix font l'objet d'innovations technologiques que le Groupe est à même d'accompagner par ses efforts de Recherche & Développement qui représentent 3,60% du chiffre d'affaires en 2009. Cet effort lui permet ainsi d'assurer la qualité et le suivi technologique de ses produits matériels et logiciels au travers d'une politique de validation et d'essais poussée.

11.2.4 - Risques qualité

• Risques qualité système :

Le groupe Cybernétix s'est engagé à mettre en place un système de management qualité permettant d'assurer à ses clients la fourniture d'un produit répondant parfaitement à ses exigences et ce, dès la prise en compte de ces dernières lors des phases commerciales jusqu'à la fourniture du produit final qui devra répondre aux performances attendues dans le respect des règles de sécurité en vigueur. Le système de management qualité mis en place a été réalisé conformément aux exigences de la norme ISO 9001 v 2008 et a été certifié en avril 2008 par l'AFAQ.

- **Risques qualité projets :**

Une analyse des risques qualité projet est réalisée tout au long de la vie du projet au travers de revues spécifiques. Ces revues permettent d'identifier les risques en cours et de mettre en place les actions correctives qui permettront de les maîtriser. Le suivi de la réalisation de ces revues est assuré par le service Qualité.

- **Risques qualité produit :**

Depuis début 2009, le Groupe a mis en place un contrôle d'entrée des produits. Ce contrôle permet de bloquer dès réception des produits non conformes. Des contrôles sont également réalisés tout au long des processus de fabrication de nos produits. Chaque produit est contrôlé en interne avant réception et recette avec notre client.

Des indicateurs qualité "projet" et "produit" sont présentés et analysés lors de chaque Comité de Direction (2 fois par mois).

11.3 Risques juridiques

Le Groupe estime n'être soumis à aucun risque juridique spécifique à l'exception de ceux décrits ci-après.

Lorsqu'un risque est identifié, une provision est constituée pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

11.3.1 – Risques liés à l'évolution de la réglementation

Les réglementations applicables aux activités du Groupe diffèrent selon les activités et selon les pays dans lesquels le Groupe opère. Dans ce cas, le Groupe peut être amené à faire appel à des conseillers localement (agents commerciaux, avocats...) afin de clarifier, si nécessaire, certaines réglementations.

Il convient cependant de noter que l'ensemble des établissements du Groupe, à l'exception de Cybernétix of America (USA et sans activité), sont domiciliés en France.

11.3.2 - Faits exceptionnels et litiges

Il convient de noter que Cybernétix S.A. avec sa compagnie d'assurance, a conclu le 11 décembre 2009, un accord amiable afin de mettre fin à la procédure judiciaire qui l'opposait à la société Stock J. Boutique Jennyfer depuis 2004. Ce litige était détaillé au paragraphe 4.3.1 du Document de Référence du groupe Cybernétix enregistré le 15 mai 2009 sous le numéro R.09-047. Aux termes de cet accord, Cybernétix S.A. a payé un montant global forfaitaire et définitif de 300 000 €, le solde étant intégralement pris en charge par sa compagnie d'assurance.

A la connaissance du Groupe, il n'existe à la date du présent rapport, aucun fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative défavorable sur le patrimoine, la situation financière, l'activité ou le résultat du Groupe, hormis ceux listés ci-après.

Cybernétix S.A. a provisionné un montant de 180 K€ correspondant au risque maximum estimé par le Groupe relatif à huit litiges prud'homaux en cours.

Par assignation en date du 28 juillet 2004, Cybernétix S.A. a assigné en référé devant le Tribunal de Commerce de Marseille la société CD SYSTEM de COLUMBIA, société colombienne dont le siège social est situé à Bogota en Colombie en sollicitant la condamnation de la requise à payer à titre provisionnel :

- la somme de 775.000,00 Euros au titre du solde du prix contractuel ;
- la somme de 10.000 Euros au titre des frais de stockage, gardiennage et assurances ;

- les intérêts de droit à compter du 3 mars 2003.

En effet, le 18 octobre 2002, la société CD SYSTEM COLUMBIA avait passé commande à Cybernétix S.A. pour la fourniture par Cybernétix S.A. d'une chaîne de production de cartes à puce fabrication pour un montant total de 910 000 €. Or, malgré la recette réalisée avec succès de la machine en présence d'un représentant de la société CD SYSTEM, cette dernière a informé Cybernétix S.A. en mars 2003 qu'elle ne souhaitait plus prendre livraison de cette machine qui était terminée et recettée. Après différentes tentative de conciliation amiable par Cybernétix S.A. et restée sans réponse de la part de la société CD SYSTEM, Cybernétix S.A. a décidé d'assigner en référé cette société. Par jugement en date du 15 mai 2006, le Tribunal de Commerce de Marseille a condamné la société CD SYSTEMS à payer à la société Cybernétix S.A. la somme de 775 000 € avec intérêt au taux légal à compter de l'assignation outre 2 000 € d'article 700 du NCPC et ordonné pour le tout l'exécution provisoire. La société CD System a interjeté appel de ce jugement. Mais, la Cour d'Appel d'Aix en Provence, dans deux arrêts rendus les 7 mai et 18 décembre 2009, a confirmé la responsabilité de CD SYSTEMS dans la résiliation du contrat de vente conclu le 18 octobre 2002 et a condamné CDSYSTEM à payer à Cybernétix S.A. la somme de 342 398 € majorée des intérêts de droit, ainsi qu'à une somme de 1 500,00 € au titre des dispositions de l'article 700 du CPC. Malgré cette nouvelle condamnation, la société CD SYSTEMS refuse de payer et s'est pourvue en cassation. Par prudence, Cybernétix S.A. n'a pas enregistré de produit à recevoir en vertu de cette décision de justice.

Enfin, la société FACDEM, fournisseur de Cybernétix S.A. a assigné cette dernière pour paiement du solde de factures, soit un total de 12 500 € et 3 000 € au titre de l'article 700 du CPC. Cybernétix S.A. conteste devoir ces sommes et demande reconventionnellement une somme de 1 200 €. En effet, la société FACDEM a été défaillante dans l'exécution de ses obligations contractuelles vis-à-vis de Cybernétix S.A. (retards importants, non-conformité etc...). Par conséquent et après en avoir informé le fournisseur, Cybernétix S.A. a suspendu une partie des paiements en attente de trouver une solution amiable. Cependant, la société FACDEM refuse toute transaction amiable et ce malgré le fait qu'elle ait reconnue ses erreurs par écrit et maintient sa réclamation de paiement de la totalité des sommes dues par Cybernétix S.A. Cette dernière a été contrainte d'acheter chez des fournisseurs extérieurs des matières premières et des pièces usinées que FACDEM n'a pas été capable de fournir en conformité avec la spécification requise. L'affaire devrait être plaidée devant le Tribunal de Commerce de Marseille en mars 2010.

Outre les éléments détaillés ci-avant, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

11.3.3 - Droits de propriété intellectuelle

Le Groupe s'attache à prendre toutes les mesures nécessaires en vertu des droits des pays pertinents pour protéger ses droits de propriété intellectuelle sur sa technologie et son savoir-faire.

11.4 Risques financiers

11.4.1 - Risque de taux

Actif financier :

Les équivalents de trésorerie sont composés de SICAV monétaires qui ne sont pas sensibles au risque de taux.

Passif financier :

L'échéancier des passifs financiers au 31 décembre 2009 était le suivant :

Au 31/12/2009 (en milliers €)	Inférieur à 1 an	De 1an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt bancaire à taux variable (Société Générale)	180	0	0	180
Avances à taux zéro d'organismes co-financeurs de RD (Oseo, CITEPH...)		2 188		2 188
Total	180	2 188		2 368

Les avances se répartissent entre OSEO pour 680 K€, CITEPH pour 1248 K€ et CDECLI pour 260 K€.

L'emprunt à taux variable n'est pas couvert.

Seul l'emprunt en cours auprès de la Société Générale supporte des intérêts à taux variable au taux de Euribor 6 mois majoré de 0,25% l'an, auquel s'ajoute une commission de confirmation de crédit de 0,25% l'an.

Les intérêts sont pré-comptés et les remboursements interviennent tous les 6 mois (10 Avril et 10 Octobre).

Pour la période du 10 octobre 2009 au 10 avril 2010, le taux appliqué est de 1,874% l'an sur un montant de 180 000 €

Pour la période du 10 avril 2010 au 10 octobre 2010, le taux appliqué est de 1,516% l'an sur un montant de 70 000 €.

Pour la prochaine échéance du 10 avril 2010 au 10 octobre 2010, le montant des intérêts à payer sera de $(70\,000 \times 1,516\%)/2 = 531$ €.

En cas d'augmentation de 1%, la société paierait $(70\,000 \times 2.516\%)/2 = 881$ €.

L'impact qu'aurait la variation de taux est cependant très faible en l'état actuel de l'endettement financier du Groupe.

L'emprunt sera complètement soldé à la date du 10 octobre 2010.

11.4.2 - Risque de change

A la date du 31 décembre 2009, aucun contrat en cours n'était établi en US dollars.

Néanmoins, afin de prémunir le Groupe contre les variations de taux de change, la politique du Groupe est de mentionner dans les contrats d'une valeur significative (> 100 000 US\$) que le montant facturé sera révisé en cas d'une variation de plus ou moins 3% du cours du dollar qui a servi de base à l'établissement des prix. Pour les autres contrats, le Groupe dispose d'un compte en US\$ qui lui permet de conserver les dollars en cas de baisse du cours.

11.4.3 - Risque de liquidité

En novembre 2007, afin de reconstituer l'équilibre financier du Groupe, Cybernétix S.A. a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 3 752 931 €, prime d'émission incluse (dont 2 952 963 € libérée en espèces et 799 960 € libérée par compensation de créances).

Cependant, malgré ces mesures, la situation de trésorerie de Cybernétix S.A. a continué de se dégrader en 2008, eu égard notamment à un contexte économique défavorable générant des retards dans l'attribution de certaines commandes, voire des annulations de commandes. En novembre 2008, la société Sercel Holding a consenti une avance en compte courant d'un montant de 2 M€, dont le

remboursement a été effectué par compensation de créances dans le cadre de l'augmentation de capital constatée en janvier 2009.

En effet, l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 janvier 2009 a décidé de réaliser une augmentation de capital d'un montant total de 3.999.996 € entièrement réservée à l'un de ses actionnaires, la société Sercel Holding. La réalisation définitive de cette opération a été constatée par le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A. du 14 janvier 2009.

Grâce à cette opération et aux bons résultats du Groupe obtenus au cours de l'exercice 2009, la trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe s'est nettement redressée.

L'entrée de revenus récurrents provenant principalement de la vente de produits, ainsi que la réalisation de projets à meilleure marge, ont permis d'assurer un flux de trésorerie adapté aux besoins actuels du Groupe.

Cette tendance devrait se confirmer sur 2010 et au-delà.

Par ailleurs, depuis 2007, Cybernétix S.A. bénéficie d'un contrat d'affacturage avec CGA, filiale de la Société Générale, qui assure une meilleure gestion de la trésorerie liée aux acomptes sur grands projets.

Risque d'exigibilité anticipée des dettes financières.

Seul l'emprunt contracté auprès de la Société Générale contient des clauses d'exigibilité anticipée classiques, à savoir notamment :

- Liquidation judiciaire, cessation d'exploitation, plan de cession de l'entreprise, décès de l'emprunteur,
- Non paiement à son échéance d'une somme quelconque devenue exigible,
- En cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur ainsi que de sa structure juridique, actionnariale, financière, industrielle ou commerciale sauf accord exprès de la banque,
- Non respect des engagements pris auprès des établissements financiers.

Il est précisé qu'il n'existe pas de covenants.

11.6 Risques liés à l'environnement, à l'hygiène et à la sécurité

11.6.1 - Environnement

Un souci écologique ...

A l'écoute de la société civile, le groupe Cybernétix a inscrit dans ses valeurs la prise en compte de la santé et de la sécurité de ses salariés et la préservation de l'environnement. En intégrant la gestion des déchets comme axe majeur de sa stratégie environnementale, le Groupe s'engage à se conformer aux règles de tri et de valorisation applicable à ses déchets et à la réduction de ses impacts environnementaux. La conformité aux directives internationales (REACH, ROHS...) est également un critère déterminant dans le choix des produits achetés par le Groupe.

Le Groupe s'engage également dans la mise en place du processus d'éco conception afin de pouvoir prendre en compte et réduire dès la conception du produit, son impact environnemental. Ce processus permettra également au Groupe de définir les bases d'une démarche de développement durable.

Des valeurs humaines partagées...Application de la Loi Aubry :

Le groupe Cybernétix a mis en place progressivement un accord relatif à l'aménagement et la durée du temps de travail réduisant ainsi ses horaires initiaux d'environ 10%. Par exemple, pour le personnel de Cybernétix SA, l'horaire hebdomadaire est passé depuis Juin 1999 de 39 heures à 37 heures 20 et 10 salariés bénéficient, d'autre part, de l'aménagement à temps partiel suivant un horaire étudié en fonction de leur desiderata et des responsabilités de leur poste au sein de l'entreprise.

Emploi et Insertion de travailleurs handicapés : Cybernétix applique le pourcentage des 6% en vigueur au niveau de la législation sociale.

11.6.2 – Hygiène et sécurité

Au-delà des obligations réglementaires, chacun se doit de comprendre les enjeux de la sécurité avec identification et évaluation des risques pour aller vers le zéro accident.

	Effectif moyen Groupe	Accidents de travail + chantier	Accidents de trajet	Taux (sur nbre d'accidents total)
2007	176	10	2	6,82
2008	161	3	5	4,96
2009	144	4	2	4,17

L'analyse et la prévention des risques est un souci permanent au niveau du Groupe. Des indicateurs "sécurité" sont présentés et analysés lors de chaque Comité de Direction (2 fois par mois).

Une analyse des risques sécurité est réalisée pour chaque projet, que ce soit les risques liés à l'utilisation du produit par le client ou les risques qui seront rencontrés par les équipes lors des phases de montage et d'intégration des produits. Ces analyses font l'objet de rapports écrits préconisant les actions à prendre pour éliminer ces risques.

Les activités du groupe Cybernétix nécessitent une gestion rigoureuse de l'ensemble des aspects liés à la sécurité. Cybernétix S.A., dans le cadre de la maîtrise de ces processus sécurité dans le domaine du Nucléaire, a obtenu en début d'année la certification CEFRI. Cybernétix S.A. souhaite obtenir une certification sécurité selon le référentiel MASE ou OHSAS 18001 couvrant l'ensemble des ses activités avant fin 2010.

12. INFORMATIONS SOCIALES

12.1 Ressources humaines

Au 31 décembre 2009, l'effectif du Groupe comptait 145 personnes dont 62 % d'ingénieurs et cadres.

Evolutions de la masse salariale DADS, de l'effectif moyen et de la rentabilité par salarié

Les éléments chiffrés présentés ci-après sont issus des déclarations annuelles des salaires DADS

[1] [2] et [3] exprimés en K€	2005*	2006	2007	2008**	2009***
Salaires et traitements bruts [1] du Groupe (hors charges)	6 738	6 493	7 223	6 907	6 138
Effectif moyen du Groupe	170	163	176	161	144
Age moyen du Groupe	40	40,5	40,5	41,56	42,34
Rémunération moyenne brute annuelle [2] du Groupe	38,64	39,84	41,04	42,90	42,62
Total des produits d'exploitation par salarié [3]	144	156	108	136	212

(*), (**) et (***) n'intègrent pas les indemnités de licenciement liées au PSE ni les provisions

L'augmentation globale du chiffre d'affaires du groupe Cybernétix conjointe à une réduction des effectifs sur l'année 2009 conduit à une forte augmentation des produits d'exploitation par salarié. Ce résultat est nécessaire pour atteindre un niveau de rentabilité normatif du Groupe.

L'évolution au 31 décembre 2009 des effectifs du Groupe par catégorie de personnel est la suivante :

Effectif par catégorie (fin d'exercice)	2005	2006	2007	2008	2009
Ingénieurs et cadres	100	105	114	101	90
Employés et techniciens	67	64	58	49	55
TOTAL	167	169	172	150 (dont 38 CyXplus)	145 (dont 28 CyXplus)

12.2 La formation

La formation constitue un des éléments de base de l'approche Qualité-Sécurité-Environnement : elle permet l'adaptation aux évolutions techniques, aux demandes des clients et contribue ainsi à l'amélioration des performances.

Environ 1,15% de la masse salariale est consacré à la formation continue et la formation par alternance.

Au cours des 3 derniers exercices, cette formation au niveau Groupe s'est répartie comme suit :

	2007	2008	2009
Sécurité & Habilitation	27,67%	57,07%	50,43%
Technique + Management	67,55%	20,61%	39,71%
Informatique – Bureautique	4,78%	16,93%	8,32%
Langues		5,40%	1,54%

L'effort a porté en 2009 sur les aspects Sécurité & Habilitation et Technique. Il est à noter que la formation Technique est en augmentation de 19% par rapport à 2008.

13. ASSURANCE

Les sociétés du Groupe bénéficient du contrat d'assurances groupe couvrant leurs risques de dommages et de responsabilité civile.

En fonction de la spécificité des activités du Groupe, des contrats de couverture sont éventuellement souscrits.

Ils comportent tout d'abord des contrats de responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels.

Ils comportent également des contrats d'assurance dommages aux biens, couvrant pour l'essentiel les risques d'incendie, d'inondation et très généralement, les risques de bris de machine et les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis ainsi qu'une couverture pour les risques de montage et essais.

Les valeurs prises en compte au titre de ces polices ont été déterminées à la suite d'expertises préalables, réalisées par des cabinets agréés par les sociétés d'assurances.

14. INFORMATIONS RELATIVES AUX OFFRES PUBLIQUES D'ACHAT

Dans le cadre de la loi n° 2006-387 du 31 mars 2006 relative aux offres publiques d'achat, le groupe Cybernétix se protège par plusieurs mesures qui peuvent avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Une structure équilibrée du capital entre actionnaires de base.
- Un système de droit de vote double.
- Un accord entre certains actionnaires entraînant une restriction de transfert d'actions.
- Une indemnité pour le Président Directeur Général en cas de rupture de son mandat à l'initiative des actionnaires (et administrateurs) ou si son mandat prend fin en raison d'une offre publique.

Lors de la souscription de Sercel Holding à l'augmentation de capital de Cybernétix S.A. réalisée en janvier 2009, Sercel Holding détenait 46,10% du capital social et 43,08 % des droits de vote de Cybernétix S.A. Cependant, Sercel Holding n'envisage pas de prendre le contrôle du Groupe, ni le contrôle de la gestion opérationnelle du Groupe.

La souscription à cette augmentation de capital a entraîné pour Sercel Holding le franchissement du seuil de 33,33% de détention du capital et/ou des droits de vote, seuil qui rend obligatoire le déclenchement d'une Offre Publique d'achat aux termes de la réglementation en vigueur. Cependant, dans sa séance du 13 novembre 2008, l'Autorité des marchés financiers a octroyé à Sercel Holding une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Cybernétix

S.A., déposée, en application des articles 234-8 2° et 234-9 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Cette demande s'est inscrite dans le cadre d'une reconstitution des fonds propres de Cybernétix S.A. lui permettant ainsi d'assurer la continuité de son exploitation et de faire face à ses échéances. L'avis relatif à cette dérogation a été publié par l'AMF le 14 novembre 2008 sous le numéro 208C2047.

15. OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

15.1 Opérations réalisées sur les titres de Cybernétix S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le 11 janvier 2009, Sercel Holding a souscrit à 333 333 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital détaillée au §1 du présent rapport.

Outre les 10 000 actions que Sercel Holding a converti au porteur le 6 novembre 2008, cette dernière a également converti 80 000 actions le 23 septembre 2009.

Sur les 90 000 actions converties au porteur, Sercel Holding a vendu 15 000 actions le 28 septembre 2009,

15.2 Opérations réalisées sur les titres de Cybernétix S.A. depuis le 1^{er} janvier 2010

Néant

15.3 Programme de rachat d'actions

Le 11 décembre 2009, l'Assemblée Générale des actionnaires de Cybernétix S.A. a décidé la mise en place d'un programme de rachat d'actions dans le respect des dispositions de l'article L.451-3 du Code Monétaire et Financier, de l'article 225-209 du Code de commerce, de l'article 241-2 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et des dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la Directive Européenne n°2003/6/CE du 28 janvier 2003. Ce programme a une durée maximum de 18 mois à compter de l'approbation des résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2009, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Par contrat en date du 5 février 2010, Cybernétix S.A. a confié au prestataire de services d'investissement GILBERT DUPONT la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers pour les professionnels de la bourse et de la finance (AMAFI) et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 1^{er} octobre 2008. Ce contrat de liquidité a pour objet de favoriser la liquidité et la régularité du cours de l'action CYBERNETIX (FR0000036162), cotée sur Euronext C. Il a été convenu pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires 11 décembre 2009 et a été autorisé par le Conseil d'Administration du 3 février 2010.

16. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

16.1 Le capital

Au 31 décembre 2009, le capital social de Cybernétix S.A. s'élève à 4.958.662,55 €. Il était divisé en 1 625 791 actions d'une valeur nominale de 3,050 €, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

16.2 Autorisations d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Cybernétix S.A. du 8 janvier 2009, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant total de 3.999.996 € (prime d'émission incluse) par émission de 333 333 actions nouvelles d'une valeur nominale de 3,050 € chacune, au prix unitaire de souscription de 12 € et en entièrement réservée à la société Sercel Holding.

Conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L.225-129-2 et L.228-92 du Code de commerce, a, en vertu de sa quatrième résolution, autorisé le Conseil d'Administration, à clore la souscription, le cas échéant par anticipation, dès que toutes les actions auront été souscrites, recueillir les souscriptions, recevoir les versements de libération, constater toute libération par apport en numéraire ou par compensation de créance, prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée et constater la modification corrélative des statuts.

En vertu de la délégation visée ci-dessus, le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A. a constaté, dans sa séance du 14 janvier 2009, la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

16.3 Evolution du capital social de Cybernétix S.A. au cours des trois derniers exercices

Exercice	Montant du capital (en €)	Nombre d'actions
31 décembre 2007	3.941.996,90	1 292 458
31 décembre 2008	3.941.996,90	1 292 458
31 décembre 2009	4.958.662,55	1 625 791

16.4 Evolution de la répartition du capital social et des droits de vote de Cybernétix S.A.**16.4.1 Actionnariat au 31 décembre 2009**

NOM	TOTAL	%	TOTAL	%
	Nombre d'actions		Droits de vote	
Gilles Michel	28 490	1,75%	56 980	2,33%
ASKOAD CONSEIL	184 725	11,36%	369 450	15,11%
Sous total Gilles Michel	213 215	13,11%	426 430	17,44%
COMEX SA	278 467	17,13%	556 934	22,78%
SOJITZ Corp	78 100	4,80%	78 100	3,19%
SERCEL Holding	724 480*	44,56%	1 050 627**	42,98%
Divers (autres actionnaires inscrits au nominatif)	939	0,06%	1 841	0,08%
Sous-Total	1 295 201	79,67%	2 113 932	86,48%
PUBLIC (au porteur)	330 590	20,33%	330 590	13,52%
TOTAL	1 625 791	100,00%	2 444 522	100,00%

* dont 65 000 actions converties au porteur

** dont 65 000 actions ayant droit de vote converties au porteur

Il est rappelé les points suivants :

COMEX SA est actionnaire fondateur de CYBERNETIX.

SOJITZ Corporation entrée au capital de Cybernétix S.A. en juin 2007 par le rachat d'une partie des actions du fonds TRUFFLE.

Gilles MICHEL est entré au capital de Cybernétix S.A. en 2005 par le rachat d'actions détenues par Cybernétix en auto contrôle pour générer de la trésorerie dans Cybernétix S.A.

ASKOAD Conseil, détenue à 100% par Gilles MICHEL, est entrée au capital en mars 2006 par le rachat des actions de la société ECA.

Sercel Holding, contrôlée par CGGVeritas, est entrée au capital en juillet 2006 par le rachat d'une partie des actions détenues par COMEX SA, puis a augmenté sa participation par le rachat du solde des actions détenues par le fonds TRUFFLE mais également par la souscription totale à l'augmentation de capital réalisée en janvier 2009.

16.4.2 Actionnariat au 31 décembre 2008

NOM	TOTAL Nombre d'actions	%	TOTAL Droits de vote	%
COMEX SA	278 467	21,55	503 092	26,21
SOJITZ Corp.	78 100	6,04	78 100	4,07
Gilles MICHEL	28 490	2,20	52 596	2,74
ASKOAD CONSEIL	184 725	14,29	341 028	17,77
SERCEL Holding	416 147	32,20	637 147	33,20
Divers	938	0,07	1 596	0,08
Sous-Total	986 867	76,35	1 613 559	84,07
PUBLIC (au porteur)	305 591	23,65	305 591	15,93
TOTAL	1 292 458	100,00	1 919 150	100,00

16.4.3 Actionnariat au 31 décembre 2007

NOM	TOTAL Nombre d'actions	%	TOTAL Droits de vote	%
COMEX SA	278 467	21,55	503 092	32,64
SOJITZ Corp.	78 100	6,04	78 100	5,07
Gilles MICHEL	28 490	2,20	52 596	3,41
ASKOAD CONSEIL	184 725	14,29	184 725	11,98
SERCEL Holding	416 147	32,20	416 147	27,00
Divers	902	0,07	1 259	0,08
Sous-Total	986 831	76,35	1 235 919	80,17
PUBLIC (au porteur)	305 627	23,65	305 627	19,83
TOTAL	1 292 458	100,00	1 541 546	100,00

16.4.5 Participation des salariés dans le capital social de Cybernétix S.A.

A la date du présent rapport, le nombre d'actions détenues par les salariés (divers) était inférieur à 1%.

16.4.6 Franchissements de seuils déclarés à Cybernétix S.A.

Au cours de l'exercice 2009, Cybernétix S.A. a été avisée des franchissements de seuils légaux et statutaires de ses actions ou de ses droits de vote suivants :

Date de la déclaration	Date du franchissement de seuil	Auteur de la déclaration	Seuils déclarés franchis (en % du capital)	Seuils déclarés franchis (en % des droits de vote)	Sens du franchissement	Détention après franchissement
21/01/2009	14/01/2009	COMEX S.A.	20%	25%	A la baisse	17,13% du capital et 22,33% des droits de vote
16/01/2009	11/01/2009	Sercel Holding	33,33%	33,33%	A la hausse	46,10% du capital et 43,08 des droits de vote
16/01/2009	30/11/2008	Sercel Holding		25%	A la hausse	32,20% du capital et 33,20% des droits de vote

16.4.7 Pactes d'actionnaires et actions de concert

A la connaissance du Groupe, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle, à l'exception d'un accord conclu entre Sercel Holding et COMEX SA en date du 10 juillet 2006 et en application duquel, chacun de ces deux actionnaires se sont consentis un droit de préemption mutuel sur toute cession à un tiers, tant sur le marché que hors marché, de titres de Cybernétix S.A. qu'elles détiennent ou qu'elles seront amenées à détenir.

17. OPERATIONS AVEC DES ENTITES APPARENTEES AU COURS DE L'EXERCICE

- Le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A., dans sa séance du 12 mars 2009, a autorisé la signature d'une convention d'avance en compte courant au profit de sa filiale CyXplus, détenue à 100% pour un montant maximum de 800 K€ avec échéance au 30 juin 2010.
- Le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A., dans sa séance du 28 août 2009, a autorisé un avenant à la convention d'avance en compte courant précitée avec sa filiale CyXplus, pour porter l'avance de 800 K€ à 1,4 M€ maximum avec échéance au 30 juin 2010.

A la date du présent rapport, CyXplus a remboursé la totalité des 600 K€, objet de l'avenant d'août 2009. Sur les 800 K€ avancés au titre de la convention initiale, CyXplus, utilise aujourd'hui environ 500 K€.

18. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE DE CYBERNETIX S.A.

Liste des mandats des administrateurs en fonction à la date du présent rapport :

Nom, prénom et mandat	Date de 1 ^{ère} nomination	Date de fin de mandat	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe
Gilles MICHEL Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	Nommé administrateur et Président cumulant les fonctions de Directeur Général par le CA du 30/11/2004 et ratifié en tant qu'Administrateur par l'AGO du 27/06/2005	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2010	Président de la SAS Cybernetix Microélectronique Président Directeur Général de CyXplus Représentant permanent de la gérance Cybernetix S.A. dans la SCI Les Bessons	Gérant d'ASKOAD Conseil
François ANDRIEU Administrateur Indépendant	Nommé par l'AGO du 27/06/2005	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2010	Néant	Néant
Henri G. DELAUZE Administrateur	Nommé lors de la constitution de Cybernetix S.A.	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2010	Néant	Président et Directeur Général de COMEX S.A. Président Directeur Général de SUBVENTURES S.A.
Michèle FRUCTUS Administrateur	Nommée par le CA du 09/06/2004 et ratifié en tant qu'Administrateur par l'AGO du 27/06/2005	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2010	Néant	Administrateur de COMEX SA Administrateur de SUBVENTURES SA Administrateur de l'Ecole des Mines de Saint Etienne
Christian REDERON Administrateur Indépendant	Nommé par l'AGO du 25/06/2004	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2012	Néant	Administrateur de COMEX SA Président du GIE GERTH
Thierry LE ROUX Administrateur	Nommé par le CA du 01/09/2006 et ratifié en tant qu'Administrateur par l'AGO du 13/04/2007	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2010	Néant	Président du CA de SERCEL S.A. Président du Conseil de SERCEL Inc. Président du CA de Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd Président du CA de

				<p>CGG Services S.A.</p> <p>Administrateur de CGG Americas Inc.</p> <p>Vice Président et membre du conseil de surveillance de SERCEL Holding</p> <p>Président du Conseil de SERCEL England Ltd</p> <p>Administrateur de SERCEL Singapore Private Ltd</p> <p>Administrateur de INT Inc.</p> <p>Administrateur de CGGVeritas Services Holding Inc.</p> <p>Administrateur d'OHM Limited</p> <p>Président du Conseil de Surveillance de la société Tronic's Microsystems SA</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de CGGVERITAS Services Holding BV</p> <p>Président du Conseil d'Administration de CGGVERITAS Services S.A.</p>
<p>Pascal ROUILLER</p> <p>Administrateur</p>	<p>Nommé par l'AGO du 08/01/09</p>	<p>AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2014</p>	<p>Néant</p>	<p>Directeur Général de SERCEL S.A.</p> <p>Administrateur de Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd</p> <p>Administrateur de SERCEL Australia Pty Ltd</p> <p>Président et Administrateur de Sercel Beijing Technological Service Co. Ltd</p> <p>Président du Conseil d'administration de Sercel Canada Ltd</p> <p>Président du Directoire de Sercel Holding</p> <p>Administrateur de Sercel Inc.</p> <p>Administrateur de Sercel Singapore Private Ltd</p>

				Administrateur de Vibration Technology Ltd Vice-Président du Conseil et Administrateur de Xian Sercel Ltd
Alain BUGAT Administrateur Indépendant	Nommée par l'AGO du 13/05/2009	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2012	Néant	Administrateur de la RATP Administrateur de SNEF Membre du Conseil de Surveillance de GAMMA DEVELOPPEMENT Président du Conseil d'Administration de NUCADVISOR

Un Administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Cybernétix S.A., son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

19. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

19.1 Rémunération du Président Directeur Général

La rémunération du Président Directeur Général est composée d'une part fixe et d'une part variable en fonction des performances de l'exercice précédent. Au début de chaque exercice, le Comité de Rémunération se réunit afin de déterminer les bases de la rémunération annuelle du Président Directeur Général.

Au titre de l'exercice 2008, le Comité de Rémunération en date du 12 mars 2009 a décidé de maintenir la part fixe de M. MICHEL à 180 000 € brut annuel. En revanche, au regard des résultats du Groupe sur l'exercice 2008, il a été décidé de ne pas accorder de part variable à M. MICHEL.

Au titre de l'exercice 2009, la rémunération fixe du Président Directeur Général s'est élevée à 180 000 € brut annuel.

Au titre de l'exercice 2009, le Comité de Rémunération en date du 17 mars 2010 a décidé d'octroyer à Monsieur MICHEL une part variable d'un montant de 32 411€ en application des modalités contractuelles d'exécution de son mandat social.

M. MICHEL bénéficie également d'un véhicule de fonction. Le montant des avantages en nature correspondants s'élève à 3 895 € pour l'année 2009.

Enfin, M. MICHEL bénéficiait jusqu'à présent d'une indemnité contractuelle en cas de rupture de son mandat de Président à l'initiative des actionnaires (et administrateurs) d'un montant de 200 000 € brut.

En application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce et de l'article L.225-90-1 du Code de Commerce telles que modifiées par la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 dite « loi TEPA », le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 mars 2008, a décidé, sur proposition du Comité de Rémunération, d'autoriser la convention relative à l'attribution d'une indemnité de départ à M. Gilles MICHEL en cas de cessation de ses fonctions à la suite d'une décision des administrateurs et/ou actionnaires.

Le montant de cette indemnité est fixé à 200 000 € brut. Le versement de cette indemnité sera subordonné au respect des conditions liées aux performances de M. Gilles MICHEL, appréciées au regard de celles du Groupe.

Ainsi, ce versement aura lieu si l'une des deux conditions suivantes est réunie :

- la réalisation d'un minimum de chiffre d'affaires du Groupe sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir ou,
- la réalisation d'un minimum de résultat opérationnel courant du Groupe sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir.

En cas de cessation du mandat de Président de M. MICHEL à l'initiative des Administrateurs et/ou actionnaires, le respect de ces conditions de performances sera apprécié par le Conseil d'Administration au moment du versement de l'indemnité de départ.

Il n'y a aucune autre rémunération versée à M. MICHEL par les autres sociétés contrôlées par la Cybernétix S.A.

En application des recommandations de l'AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, il est rappelé ci-après sous forme de tableaux de synthèse relatifs aux rémunérations attribuées au seul dirigeant mandataire social de Cybernétix S.A., à savoir Gilles MICHEL :

- Tableau de synthèse des rémunérations et options attribuées à Gilles MICHEL, seul dirigeant mandataire social,
- Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Gilles MICHEL,
- Tableau récapitulatif de la situation de M. Gilles MICHEL.

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS DUES ET OPTIONS ATTRIBUEES A GILLES MICHEL, PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL, seul dirigeant mandataire social			
(En €)	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations totales dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	183 445	183 895	183 895
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant

**TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE GILLES MICHEL,
PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL**

(En €)	Montants au titre de l'exercice 2007		Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009	
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000
Rémunération variable	0 (au titre de l'exercice 2007)	21 050 (au titre de l'exercice 2006)	0 (au titre de l'exercice 2008)	0 (au titre de l'exercice 2007)	32 411 (au titre de l'exercice 2009)	0 (au titre de l'exercice 2008)
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	3 445	3 445	3 895	3 895	3 895	3 895
TOTAL	183 445	204 495	183 895	183 895	216 306	183 895

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Gilles MICHEL Président Directeur Général		X		X	X			X

19.2 Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les autres mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article 17 des statuts, l'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle. Dans le cadre de la politique de Gouvernance du Groupe, seuls les Administrateurs indépendants peuvent se voir allouer des jetons de présence. Le montant des jetons de présence, qui leur a été versé en 2009, s'est élevé à 7 500 € chacun, soit un total de 15 000 €.

Par ailleurs, M. Christian REDERON a réalisé des prestations de services de conseil auprès du Groupe dans le cadre de son activité libérale d'Ingénieur Conseil pour un montant total en 2009 s'élevant à 7 320 € H.T.

En application des recommandations de l'AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, il est rappelé, ci-après, sous forme d'un tableau de synthèse sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (hors Président Directeur Général) :

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE ET LES AUTRES REMUNERATIONS PERCUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS		
(En €)	Montants versés en 2008	Montants versés en 2009
Michèle FRUCTUS Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
Thierry LE ROUX Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
François ANDRIEU Jetons de présence Autres rémunérations	7 500 0	7 500 0
Christian REDERON Jetons de présence Autres rémunérations	7 500 7 320	7 500 7 320
H. G. DELAUZE Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
Alain BUGAT Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
Pascal ROUILLER Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant

19.3 Rémunération et avantages en nature attribués aux membres du Comité de Direction au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009

La rémunération des membres du Comité de Direction est fixée par la Direction Générale et est constituée de deux parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités confiées et prenant en compte les pratiques du marché ;
- une rémunération variable arrêtée en fonction d'une part, des résultats financiers du Groupe et d'autre part, des résultats sur objectifs individuels réalisés au cours de l'exercice écoulé.

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature relatifs à l'exercice 2009 attribué aux membres du Comité de Direction et versé par les sociétés du Groupe (hors Président Directeur Général), s'est élevé à 575 186,42 €.

20. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de Commissaires aux Comptes titulaire n'est à renouveler.

DEUXIEME PARTIE :**CYBERNETIX S.A. : RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS 2009**

Les comptes annuels de Cybernetix S.A. ont été examinés par le Comité d'Audit puis arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 mars 2010, en présence des Commissaires aux Comptes.

1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Cybernetix S.A. s'établit sur l'année 2009 à 25,31 M€ en hausse de 80% par rapport au chiffre d'affaires 2008 (20,37 M€).

2. BILAN ET COMPTE DE RESULTATS

Au 31 décembre 2009, le résultat d'exploitation positif ressort à 1 050,50 K€ à comparer à un résultat opérationnel négatif au 31 décembre 2008 de -2 367 K€.

Après prise en compte d'un résultat financier de 3 K€, le résultat net positif au titre de l'exercice 2009 s'établit à 1 319 K€ par rapport à un résultat net négatif de -2 947K€ au 31 décembre 2008.

3. ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES**TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2009**

Société	Capital social (en €)	% détenu
CYBERNETIX MICROELECTRONIQUE	37 008	100%
SCI LES BESSONS	45 734,71	100%
CYBERNETIX OF AMERICA	16 479	100%
CyXplus	527 740	100 %

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE CYBERNETIX S.A.

Les comptes annuels de l'exercice 2009, tels qu'ils vous sont présentés, font apparaître un résultat net positif de : 1 319 043 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte report à nouveau porté de (13 285 816) € à (11 966 773) €.

Capitaux propres après répartition

Compte tenu de l'affectation ci-dessus proposée, les capitaux propres de Cybernétix S.A. s'élèveraient à 5 193 069 €.

	<u>Avant répartition</u>	<u>Répartition</u>	<u>Après répartition</u>
Capital social	4 958 663		4 958 663
Primes d'émission, d'apport, de fusion,...	10 676 458		10 676 458
Réserve légale	346 895		346 895
Report à nouveau	(13 285 816)	1 319 043	(11 966 773)
Autres réserves (*)	1 177 825		1 177 825
Résultat de l'exercice	1 319 043	1 319 043	0
Sous-Total : Capitaux propres	5 193 069		5 193 069
Proposition de distribution de dividendes	0		0
Total.....	5 193 069		5 193 069

(*) Incidence de la modification des plans d'amortissement des constructions au 31.12.2004 pour 368 825 € et de l'activation des dépenses de développement de 2004 pour 809 000 €.

Conformément à la loi, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

5. DEPENSES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU C.G.I

Au titre de l'exercice 2009, les dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés se sont élevées à 4 619 €.

L'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges s'est élevé à 1 524 €, imputés sur le déficit reportable.

Nous vous demandons d'approuver le montant global des dépenses et charges non déductibles de l'IS et visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts supportées par Cybernétix S.A. au cours de l'exercice 2009, soit 4 619 € ainsi que l'impôt supporté à raison desdites dépenses et charges, soit 1 524 €.

6. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**CYBERNETIX S.A.****TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Exercice	2005	2006	2007	2008	2009
1. Capital fin d'exercice					
Capital social (Entièrement libéré)	3 355 000	3 355 000	3 941 996,90	3 941 996,90	4 958 662,55
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 100 000	1 100 000	1 292 458	1 292 458	1 625 791
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.					
Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations par exercice de droit de souscription					
2. Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe	20 574 268	23 245 042	17 508 657	20 369 113	25 312 217
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(1 161 929)	621 698	(2 445 046)	(1 428 155)	1 357 835
Impôt sur les bénéfices	(4 400)	(204 678)	(174 108)	(146 872)	(60 403)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	1 093 707	1 585 046	(2 419 928)	(2 946 976)	1 319 043
Résultat distribué					
3. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation mais avant dotations aux amortissements et provisions	(1,05)	0,75	(1,76)	(0,99)	0,87
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	0,99	1,44	(1,87)	(2,28)	0,81
Dividende attribué à chaque action					
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	170	163	176	161	144
Montant de la masse salariale	7 731 845	6 510 335	6 993 641	6 991 286	5 223 052
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	3 354 969	3 029 702	3 320 042	3 212 472	2 366 236



Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels et des rapports correspondants sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées sur l'exercice précédent.

Nos Commissaires aux Comptes relatent, dans leur rapport général, l'accomplissement de leurs missions.

Fait à Marseille, le 17 mars 2010

Le Président Directeur Général,
Mr Gilles MICHEL,

**RAPPORT DU PRESIDENT SUR
LE CONTROLE INTERNE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CYBERNETIX S.A. SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE EN PLACE AU SEIN DE CYBERNETIX S.A.

1.- INTRODUCTION ET CADRE REGLEMENTAIRE

En application des dispositions légales et réglementaires, le présent rapport rend compte notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mise en place au sein de Cybernétix S.A. et des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Afin d'assurer sa mission légale de contrôle permanent de la gestion de Cybernétix S.A., le Conseil d'Administration s'inspire des recommandations de l'Autorité des marchés financiers et notamment le Guide de mise en œuvre du cadre de référence pour la rédaction du rapport du Président publié par l'AMF le 9 janvier 2008 et le 22 décembre 2008, ainsi que les recommandations de l'AFEP et du MEDEF, notamment celles du 6 octobre 2008 relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dans les sociétés cotées et qui ont été examinées par le Conseil d'Administration du 12 mars 2009. A cet effet, Cybernétix S.A. a diffusé un communiqué de presse le 13 mars 2009.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 mars 2009 a adopté un règlement intérieur qui définit les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration en complément des dispositions légales et statutaires en vigueur. Chaque membre du Conseil est individuellement tenu au respect de ce règlement intérieur.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 mars 2010.

2.- COMPOSITION, PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

2.1- Composition du Conseil

Cybernétix S.A. est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 à 18 membres.

Chaque Administrateur doit être propriétaire d'une action au moins, affectée à la garantie des actes de la gestion du Conseil, même de ceux qui seraient exclusivement personnels à l'un des Administrateurs.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leurs fonctions est de six années. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat desdits Administrateurs.

A la date du présent rapport, le Conseil est composé de huit sièges dont trois membres indépendants

- M. Gilles MICHEL, Président et Directeur Général,
- M. Henri G. DELAUZE,
- M. Thierry LE ROUX,
- Mme Michèle FRUCTUS,
- M. Pascal ROUILLER,
- M. Christian REDERON (administrateur indépendant),
- M. François ANDRIEU (administrateur indépendant),

- M. Alain BUGAT ¹ (administrateur indépendant).

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration est détaillée dans le chapitre 18 du rapport de gestion du groupe Cybernétix.

La composition du Conseil d'Administration est conçue pour permettre à Cybernétix S.A. de bénéficier de l'expérience et de l'indépendance des personnes qui le composent.

Un Administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Cybernétix S.A., son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Cybernétix S.A. n'a pas d'Administrateur élu par ses salariés.

Sont également convoqués au Conseil d'Administration les représentants du Comité d'Entreprise, le Directeur Administratif et Financier et le Directeur Juridique du groupe Cybernétix qui assure également le secrétariat du Conseil. Les Commissaires aux Comptes de Cybernétix S.A. sont convoqués au Conseil ayant à statuer sur les comptes.

2.2- Pouvoirs du Conseil

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations stratégiques, financières et juridiques du groupe Cybernétix et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée Générale et dans les limites de l'objet social, le Conseil peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche du Groupe et notamment de Cybernétix S.A. et régler les affaires qui les concernent.

Dans ses rapports avec les tiers, Cybernétix S.A. est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de la mission, sous réserve du respect de la confidentialité de ces informations compte tenu du statut de société cotée en Bourse qu'a Cybernétix S.A.

Sont nécessairement soumises à l'approbation du Conseil d'Administration, outre l'arrêté des comptes, les décisions relatives aux budgets annuels, aux cessions ou prises de participation (y compris les constitutions) dans toute société, groupement, les conventions réglementées, la fixation des montants d'engagement financier de Cybernétix S.A. par le Président, les propositions d'orientation stratégiques majeures du Groupe entraînant un impact financier important.

2.3- Convocations

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou l'un de ses membres. Les Administrateurs sont convoqués par lettre simple adressée cinq jours au moins à l'avance. A la convocation aux séances du Conseil d'Administration sont joints l'ordre du jour de la séance tel que fixé par le Président, en concertation avec les Administrateurs, ainsi que tous les éléments nécessaires aux prises de décisions.

¹ Nomination par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 pour la durée de son mandat précédent restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.4- Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration ont en principe lieu au siège social de Cybernétix S.A.

Avant le début de chaque séance du Conseil d'Administration, les Administrateurs signent le registre des présences, ce qui permet au Président de constater que plus de la moitié des Administrateurs est présent et que le quorum est atteint. Les Administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel.

Après chaque séance du Conseil d'Administration, il est établi un procès-verbal de la réunion qui est systématiquement soumis à l'approbation du Conseil suivant. Les procès-verbaux sont retranscrits dans un registre coté et paraphé.

2.5- Périodicité des réunions

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de Cybernétix S.A. l'exige. En principe, le Conseil d'Administration se réunit au minimum trois fois par an :

- au premier semestre (avant le 30/04) pour arrêter les comptes de l'exercice précédent et faire un premier point sur l'activité et approuver les documents de gestion prévisionnelle ;
- au second semestre (avant le 15/09) pour arrêter les comptes au 30 juin, faire un point sur l'activité et les prévisions de fin d'année et approuver les documents de gestion prévisionnelle ;
- au quatrième trimestre (avant le 20/12) pour revoir le budget prévisionnel de l'exercice suivant et l'approuver.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois. En moyenne, sur l'exercice, le taux de présence et/ou de représentativité a été de 92,5%. Les Administrateurs sont assidus et généralement présents également aux Assemblées Générales des actionnaires.

2.7- Limitations aux pouvoirs du Président et Directeur Général

Le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limitation de pouvoirs au Président et Directeur Général de Cybernétix S.A., sous réserve de ceux expressément attribués aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration par la Loi. Cependant, les décisions relatives aux budgets annuels, aux cessions ou prises de participation (y compris les constitutions) dans toute société, groupement, les conventions réglementées, la fixation des montants d'engagement financier de Cybernétix S.A. par le Président, les propositions d'orientation stratégiques majeures du Groupe entraînant un impact financier, sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

2.8- Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 mars 2009 a adopté un règlement intérieur qui définit les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration en complément des dispositions légales et statutaires en vigueur. Chaque membre du Conseil est individuellement tenu au respect de ce règlement intérieur. Le texte intégral du règlement intérieur est disponible sur le site Internet du Groupe : www.cybernetix.fr.

2.9- Les Comités aidant dans la préparation des travaux du Conseil

En complément des travaux du Conseil d'Administration, trois comités spécifiques ont été créés :

- un Comité Stratégique, composé à ce jour de MM. Christian REDERON, François ANDRIEU, Thierry LE ROUX, Henri G DELAUZE, Pascal ROUILLER et M. Gilles MICHEL. Le Comité Stratégique s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- un Comité d'Audit, composé à ce jour de MM. Thierry LE ROUX, François ANDRIEU, Gilles MICHEL, Alain BUGAT, Pascal ROUILLER, Mme Michèle FRUCTUS et en présence des Commissaires aux Comptes. Le Comité d'Audit s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- un Comité de rémunération, composé à ce jour de MM. Christian REDERON, Henri G. DELAUZE, François ANDRIEU, Alain BUGAT et Thierry LE ROUX. Le Comité de Rémunération s'est réuni 1 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les membres indépendants de ces Comités sont MM. Christian REDERON, François ANDRIEU et Alain BUGAT.

Ces Comités se réunissent, en principe, au minimum deux fois par an et à chaque fois que les membres des Comités le jugent nécessaire afin d'examiner les directions et engagements de Cybernétix S.A. Les recommandations de ces Comités sont présentées au Conseil.

La mission de ces Comités a été définie comme suit :

- Le Comité d'Audit est chargé d'examiner les aspects financiers des dépenses à engager et les aspects légaux des engagements financiers à l'égard des tiers, de vérifier l'efficacité du dispositif de contrôle interne,
- Le Comité Stratégique est chargé d'examiner les questions de stratégie et de risques,
- Le Comité de rémunération est chargé de traiter les questions relatives aux rémunérations et à la politique salariale.

Il est précisé que ces Comités s'inscrivent parfaitement dans la réglementation des procédures de contrôle interne rendues obligatoires depuis la Loi du 1^{er} août 2003.

3.- PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE DE REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AU COMITE DE DIRECTION

3.1- Rémunérations du Président Directeur Général

La rémunération du Président Directeur Général est composée d'une part fixe et d'une part variable en fonction des performances de l'exercice précédent. Au début de chaque exercice, le Comité de Rémunération se réunit afin de déterminer les bases de la rémunération annuelle du Président Directeur Général.

Au titre de l'exercice 2008, le Comité de Rémunération en date du 12 mars 2009 a décidé de maintenir la part fixe de M. MICHEL à 180 000 € brut annuel. En revanche, au regard des résultats du Groupe sur l'exercice 2008, il a été décidé de ne pas accorder de part variable à M. MICHEL.

Au titre de l'exercice 2009, la rémunération fixe du Président Directeur Général s'est élevée à 180 000€ brut annuel.

Au titre de l'exercice 2009, le Comité de Rémunération en date du 17 mars 2010 a décidé d'octroyer à Monsieur MICHEL une part variable d'un montant de 32 411€ en application des modalités contractuelles d'exécution de son mandat social.

M. MICHEL bénéficie également d'un véhicule de fonction. Le montant des avantages en nature correspondants s'élève à 3 895 € pour l'année 2009.

Enfin, M. MICHEL bénéficiait jusqu'à présent d'une indemnité contractuelle en cas de rupture de son mandat de Président à l'initiative des actionnaires (et Administrateurs) d'un montant de 200 000 € brut.

En application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce et de l'article L.225-90-1 du Code de Commerce telles que modifiées par la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 dite « loi TEPA », le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 mars 2008, a décidé, sur proposition du Comité de Rémunération, d'autoriser la convention relative à l'attribution d'une indemnité de départ à M. Gilles MICHEL en cas de cessation de ses fonctions à la suite d'une décision des Administrateurs et/ou actionnaires.

Le montant de cette indemnité est fixé à 200 000 € brut. Le versement de cette indemnité sera subordonné au respect des conditions liées aux performances de M. Gilles MICHEL, appréciées au regard de celles du Groupe.

Ainsi, ce versement aura lieu si l'une des deux conditions suivantes est réunie :

- la réalisation d'un minimum de chiffre d'affaires du Groupe sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir ou,
- la réalisation d'un minimum de résultat opérationnel courant du Groupe sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir.

En cas de cessation du mandat de Président de M. MICHEL à l'initiative des Administrateurs et/ou actionnaires, le respect de ces conditions de performances sera apprécié par le Conseil d'Administration au moment du versement de l'indemnité de départ.

Il n'y a aucune autre rémunération versée à M. MICHEL par les autres sociétés contrôlées par Cybernétix S.A.

En application des recommandations de l'AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, il est rappelé ci-après sous forme de tableaux de synthèse relatifs aux rémunérations attribuées au seul dirigeant mandataire social de Cybernétix S.A., à savoir Gilles MICHEL :

- Tableau de synthèse des rémunérations et options attribuées à Gilles MICHEL, seul dirigeant mandataire social,
- Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Gilles MICHEL,
- Tableau récapitulatif de la situation de M. Gilles MICHEL.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES REMUNERATIONS DUES ET OPTIONS ATTRIBUEES A GILLES MICHEL, PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL, seul dirigeant mandataire social			
(En €)	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations totales <u>dues</u> au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	183 445	183 895	183 895
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant

**TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE GILLES MICHEL,
PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**

(En €)	Montants au titre de l'exercice 2007		Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009	
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000
Rémunération variable	0 (au titre de l'exercice 2007)	21 050 (au titre de l'exercice 2006)	0 (au titre de l'exercice 2008)	0 (au titre de l'exercice 2007)	32 411 (Au titre de l'exercice 2009)	0 (au titre de l'exercice 2008)
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	3 445	3 445	3 895	3 895	3 895	3 895
TOTAL	183 445	204 495	183 895	183 895	216 306	183 895

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Gilles MICHEL Président Directeur Général		X		X	X			X

3.2- Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

En application des dispositions de l'article 17 des statuts, l'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle. Dans le cadre de la politique de Gouvernance de Cybernétix S.A., seuls les Administrateurs indépendants peuvent se voir allouer des jetons de présence. Le montant des jetons de présence, qui leur a été versé en 2009, s'est élevé à 7 500 € chacun, soit un total de 15 000 €.

Par ailleurs, M. Christian REDERON a réalisé des prestations de services de conseil auprès du Groupe dans le cadre de son activité libérale d'Ingénieur Conseil pour un montant total en 2009 s'élevant à 7 320 € H.T.

En application des recommandations de l'AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, il est rappelé, ci-après, sous forme d'un tableau

de synthèse sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (hors Président Directeur Général) :

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE ET LES AUTRES REMUNERATIONS PERCUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS		
(En €)	Montants versés en 2008	Montants versés en 2009
Michèle FRUCTUS Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
Thierry LE ROUX Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
François ANDRIEU Jetons de présence Autres rémunérations	7 500 0	7 500 0
Christian REDERON Jetons de présence Autres rémunérations	7 500 7 320	7 500 7 320
H. G. DELAUZE Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
Alain BUGAT Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
Pascal ROUILLER Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant

3.3- Options de souscription ou d'achat d'actions attribués durant l'exercice

Néant

3.4- Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

Néant

3.5- Actions de performance attribuées durant l'exercice

Néant

3.6- Actions de performances levées durant l'exercice

Néant

3.7- Engagements de retraite

La Société n'a pas provisionné de somme aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des Administrateurs et dirigeants.

3.8- Rémunérations des membres du Comité de Direction

La rémunération des membres du Comité de Direction est fixée par la Direction Générale et est constituée de deux parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités confiées et prenant en compte les pratiques du marché ;
- une rémunération variable arrêtée en fonction d'une part, des résultats financiers du Groupe et d'autre part, des résultats sur objectifs individuels réalisés au cours de l'exercice écoulé.

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature relatifs à l'exercice 2009 attribué aux membres du Comité de Direction (hors Président Directeur Général), s'est élevé à 575 186,42 €.

4.- MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont prévues à l'article 21 des statuts de Cybernétix S.A.

5.- INFORMATIONS PREVUES A L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de commerce figurent à l'article 16 du rapport de gestion du Groupe.

6.- PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de Cybernétix S.A. ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de Cybernétix S.A. reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Tout système de contrôle doit être revu pour assurer la pertinence et l'intégrité des actes de gestion et de réalisation des opérations. A la suite des profondes modifications en 2004, une remise à niveau des procédures et la mise en place d'un système plus robuste s'impose afin de palier les défaillances éventuelles de certaines procédures. Un plan a été mis en place en 2005 pour améliorer la situation et mieux former le management.

6.1- Généralités

Cybernétix S.A. est organisée en divisions, dont chacun des responsables est membre du Comité de Direction, lequel comprend également le Directeur Administratif et Financier, le Directeur Juridique et le Directeur Qualité & Sécurité.

Chacun des membres du Comité de Direction exerce une mission de contrôle interne, notamment sur le respect des règles et procédures en vigueur dans l'entreprise et appliquées par le personnel dont il a la responsabilité.

Les règles et procédures de contrôle interne reposent principalement sur :

- la mise en place et l'actualisation d'un plan stratégique à 3 ans,
- l'élaboration de budgets annuels découlant du plan,
- une revue des affaires en cours deux fois par mois,
- le suivi mensuel du budget à travers des Comités de gestion rendant compte du niveau d'entrée en commande, du chiffre d'affaires acquis, du chiffre d'affaires prévisionnel et de la marge brute sur affaires (au mois N et à terminaison),
- les procédures d'établissement (pertinence) et de revue d'affaire avant remise des offres au client,
- les procédures de contrôle à réception des commandes client,
- la prévision d'affaires à 12 mois (4 trimestres),
- les prévisions de trésorerie à 3 mois,
- le suivi des impayés et retard à facturation,
- le suivi tous les quinze jours des aspects liés à la sécurité et la qualité au sein de la Société,
- le suivi de trésorerie de la Société journalier et revu par le Comité de Direction une fois par mois,
- l'utilisation de la couverture COFACE au cas par cas en fonction des résultats de l'analyse de risques menée sur chacun des projets,
- la mise en place de clause de révision de prix dans les contrats conclus en US dollars dont le montant est supérieur à 100 K€. Pour les autres contrats, la Société dispose d'un compte en US\$ qui lui permet de conserver les dollars en cas de baisse du cours,
- la mise en place d'un suivi des risques (techniques, financiers et contractuels) liés à chaque projet au travers de jalons prédéfinis (revue d'affaires) réalisés tout au long du déroulement de chaque projet,
- la mise en place d'une formation des chefs de projets et des responsables d'affaires relative à la gestion financière et contractuelle d'un projet.

Cybernétix S.A. répond à l'ensemble des exigences de la norme ISO 9001 pour laquelle elle a été certifiée en avril 2008, au travers d'un manuel de Management Intégré en vigueur au sein du Groupe.

La Direction Générale ainsi que la Direction Financière assurent le suivi des procédures en liaison avec la Direction Sécurité & Qualité et la Direction Juridique.

Deux fois par mois, le Comité de Direction réunissant les directeurs de division de Cybernétix S.A. et de ses filiales, la Direction Financière, la Direction Juridique et la Direction Sécurité & Qualité, sous l'autorité du Président et Directeur Général, examine et commente les principaux éléments économiques du Groupe.

En complément, la situation de trésorerie à date ainsi que les prévisions sont envoyées aux Administrateurs et aux membres du Comité de Direction au moins une fois par mois. Et une fois par trimestre, les Administrateurs reçoivent un document de synthèse résumant les entrées en commande, chiffre d'affaires prévisionnel, carnet de commandes, plan de trésorerie du Groupe.

6.2- Procédures relatives à l'information comptable et financière

L'information comptable et financière est élaborée par le service administratif et centralisée au siège de Cybernétix S.A.

Les procédures internes relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont administrées par la Direction Financière et sont mises en œuvre à travers plusieurs logiciels :

- de gestion commerciale et des affaires – STIC/GED, logiciels propriétaires développés en interne,
- de comptabilité et de gestion commerciale : SAGE (achats et ventes)
- de gestion des immobilisations SAGE
- des états financiers (établissement des liasses fiscales) SAGE

Les contrôles et vérifications de l'information comptable et financière sont exercés par la Direction Financière et validés par la Direction Générale.

Pour le règlement des tiers, il y a séparation entre l'émetteur et le signataire du règlement. Par ailleurs, des procédures classiques de contrôle sont appliquées mensuellement : rapprochements de chiffre d'affaires, de TVA, bancaires, suivi de l'antériorité des créances clients, contrôle de la masse salariale et des charges sociales et fiscales ; ou semestriellement comme les provisions ou les investissements.

D'autre part, les documents présentés au Conseil d'Administration lors de la situation semestrielle ou lors de l'arrêté des comptes sont contrôlés par les Commissaires aux Comptes de Cybernétix S.A.

Concernant l'établissement des comptes sociaux de Cybernétix S.A. et les comptes consolidés du Groupe, la Direction Financière établit et traite les informations financières et comptables présentées aux Administrateurs, aux actionnaires et aux Commissaires aux Comptes.

A ce titre, des règles comptables internes visant à assurer l'homogénéité des pratiques du Groupe, les règles de séparation des exercices, la structure des plans de comptes ont été définies.

6.3– Normes IFRS

Les normes IFRS sont devenues d'application obligatoire pour les comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les principales différences recensées ayant une influence sur le résultat et la présentation des comptes étaient relatives d'une part à la réévaluation des actifs corporels à leur juste valeur et d'autre part, à la comptabilisation et l'amortissement des frais de développement.

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que les amortissements et les provisions, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des comptes consolidés et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les

circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues lors du calcul des engagements de retraite, des impôts différés, de la valorisation des titres de participation, des provisions et des montants comptabilisés au titre des contrats à long terme.

6.4- Service Juridique

En début d'année 2007, le Groupe a créé un département juridique dont le Directeur assure, en concertation étroite avec la Direction Générale, tous les services concernés pour le traitement des questions juridiques, notamment au titre des obligations imposées par la cotation en bourse de Cybernétix S.A. mais optimisant également la gestion des contrats tant en France qu'à l'international pour le compte du Groupe.

6.5- Communication financière

La Direction Juridique et la Direction Financière établissent un calendrier précis de diffusion aux marchés financiers d'une information à jour sur le Groupe. Ce calendrier est communiqué en interne et en adéquation avec les exigences de l'AMF. Toute information significative communiquée à la communauté financière reflète avec sincérité et transparence la situation et l'activité du Groupe et est effectuée dans le respect du principe d'égalité d'information entre les actionnaires.

Fait à Marseille, le 17 mars 2010

Le Président Directeur Général,
Mr Gilles MICHEL,

COMPTES CONSOLIDES

COMPTES CONSOLIDES GROUPE CYBERNETIX

GROUPE CYBERNETIX

Etat de la Situation Financière

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	4.1	1 640	1 974
Immobilisations corporelles	4.1	3 945	4 230
Autres actifs non courants	4.2	36	63
Impôts différés actifs	4.3	1 125	139
Total actifs non courants		6 746	6 406
Stocks		1 375	1 117
Clients et comptes rattachés	4.4	7 176	4 116
Créances sur travaux non encore facturables	2.7	3 644	1 149
Créances fiscales et sociales	4.5	757	348
Autres actifs courants	4.6	1 601	2 642
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	1 304	616
Total actifs courants		15 858	9 988
Total actif		22 604	16 395

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008
PASSIF			
Capital social		4 959	3 942
Réserves liées au capital		10 676	7 693
Réserves consolidées		(9 968)	(6 768)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres		59	11
Résultat net - part du groupe		1 757	(3 200)
Capitaux propres - part du groupe	4.10	7 484	1 678
Capitaux propres	4.10	7 484	1 678
Provisions pour risques et charges non courantes	4.11	374	417
Dettes financières non courantes	4.12	2 198	1 984
Impôts différés passifs	4.13	512	
Total passifs non courants		3 084	2 401
Provisions pour risques et charges courantes	4.14	913	1 532
Dettes financières courantes	4.15	180	2 220
Comptes bancaires créditeurs et affacturage	4.16	256	1 026
Fournisseurs et comptes rattachés		3 499	2 328
Dettes d'impôt sur les sociétés		26	
Dettes fiscales et sociales courantes	4.17	3 009	2 679
Autres dettes courantes	4.18	4 154	2 530
Total passifs courants		12 037	12 316
Total passif		22 604	16 395

GROUPE CYBERNETIX

Etat du résultat global

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
Chiffre d'affaires	6	29 364	20 369
Autres produits liés à l'activité	5.1	333	2
Production immobilisée		240	743
Variation de stock		472	203
Achats		(12 551)	(4 323)
Services extérieurs		(5 416)	(7 349)
Impôts, taxes et versements assimilés		(730)	(705)
Charges de personnel, intéressement et participation		(9 490)	(10 204)
Autres charges liées à l'activité	5.2	(455)	(79)
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	4.1-4.11 et 4.14	(472)	(1 783)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		1 295	(3 126)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	5.3		(33)
RESULTAT OPERATIONNEL		1 295	(3 159)
Coût de l'endettement financier brut		(22)	(87)
Produits de trésorerie & équivalents de trésorerie		9	50
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	5.4	(13)	(37)
Autres produits financiers		2	3
Autres charges financières			
RESULTAT FINANCIER	5.4	(11)	(34)
Impôt sur le résultat	5.5	472	(7)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		1 757	(3 200)
Résultat net		1 757	(3 200)
Nombre d'actions		1 625 791	1 292 458
Résultat net par action (en euros)		1,08	(2,48)
Nombre d'actions diluées		1 625 791	1 292 458
Résultat net dilué par action (en euros)		1,08	(2,48)

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
ETAT DU RESULTAT GLOBAL			
Amendement IAS 19		49	74
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres		49	74
RESULTAT GLOBAL		1 806	(3 126)

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)
--

GROUPE CYBERNETIX

<i>(En milliers d'Euros)</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net		1 757	(3 200)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions		472	1 783
- Variation des impôts différés		(499)	4
- Quote part des subventions virées au compte de résultat		0	(7)
- Plus ou moins values de cession, nettes d'impôt		0	12
= Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		1 730	(1 408)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			0
+ Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(2 345)	858
= Flux net de trésorerie généré par l'activité		(615)	(550)
Variation du besoin en fonds de roulement non lié à l'activité		(2 000)	0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2	(331)	(959)
Variation des immobilisations financières		27	
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		0	1
Variation des dettes sur immobilisations			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(304)	(958)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		0	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		0	
Augmentation de capital en numéraire		4 000	
Emissions d'emprunts & avances conditionnées		604	255
Remboursements d'emprunts & avances conditionnées		(229)	(220)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		4 376	35
Variation de trésorerie		1 456	(1 473)
Trésorerie d'ouverture	7,1	(410)	1 063
Trésorerie de clôture	7.1	1 046	(410)

GROUPE CYBERNETIX**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 31/12/2009**

(en milliers d'Euros)	Revenant aux actionnaires de la Société			
	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats accumulés non distribués	Total
Solde au 31 décembre 2006	3 355	4 725	(4 282)	3 798
Augmentation de capital	587			587
Prime d'émission		3 166		3 166
Imputation des frais sur la prime		(198)		(198)
Résultat global			(2 549)	(2 549)
Solde au 31 décembre 2007	3 942	7 693	(6 831)	4 804
Résultat global			(3 126)	(3 126)
Solde au 31 décembre 2008	3 942	7 693	(9 957)	1 678
Augmentation de capital	1 017			1 017
Prime d'émission		2 983		2 983
Résultat global			1 806	1 806
Solde au 31 décembre 2009	4 959	10 676	(8 151)	7 484

SE REPORTER A LA NOTE 4.10

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DU 31 DECEMBRE 2009

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2009 qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 mars 2010. Conformément à la législation française, les états financiers seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de Cybernétix S.A. lors de l'Assemblée Générale annuelle convoquée le 6 mai 2010.

Le groupe Cybernétix est un groupe français dont la société mère Cybernétix S.A. a été constituée en 1985, et dont le siège social est situé 306, rue Albert Einstein – Technopôle de Château Gombert – à Marseille.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1. FAITS MARQUANTS :

D'une manière générale, l'exercice 2009 a été marqué par un redressement du groupe Cybernétix et un retour à la rentabilité.

Dans la chronologie de l'exercice 2009, les événements les plus importants que nous relevons sont les suivants :

- L'augmentation de capital, approuvée par l'Assemblée des actionnaires de Cybernétix S.A. du 8 janvier 2009, pour un montant de 3.999.996 € a permis de reconstituer les capitaux propres de Cybernétix S.A. et de restaurer le niveau de trésorerie.
- Le plan de restructuration économique, entraînant le départ de 15 personnes et présenté au Comité d'Entreprise en décembre 2008, a été mis en œuvre au cours du premier trimestre 2009.
- La Division Industrie, qui réalise son chiffre d'affaires dans la vente de biens d'équipements destinés aux secteurs automobile (pneumatique) et pharmaceutique, a été apportée à la filiale CyXplus, détenue à 100 % par Cybernétix S.A. Cette opération, réalisée le 1^{er} juin 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, devrait faciliter les relations de partenariat et, le cas échéant, permettre l'entrée au capital de partenaires externes.
- Pour mémoire, les comptes clos au 31 décembre 2008 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. Les hypothèses retenues à cette date sous-tendant l'application de ce principe, à savoir le retour à la rentabilité et l'augmentation de capital à venir, se sont donc matérialisées au cours de l'exercice 2009.
- Cybernétix S.A. avec sa compagnie d'assurance, a conclu le 10 décembre 2009, un accord amiable afin de mettre fin à la procédure judiciaire qui l'opposait à la société Stock J. Boutique Jennyfer depuis 2004. Ce litige était détaillé au paragraphe 4.3.1 du Document de Référence du groupe Cybernétix enregistré le 15 mai 2009 sous le numéro R.09-047. Au terme de cet accord, Cybernétix S.A. a payé un montant global forfaitaire et définitif de 300 000 €, le solde étant intégralement pris en charge par sa compagnie d'assurance.

- Le 11 décembre 2009, l'Assemblée Générale des actionnaires de Cybernétix S.A. a décidé la mise en place d'un programme de rachat d'actions dans le respect des dispositions de l'article L.451-3 du Code Monétaire et Financier, de l'article 225-209 du Code de commerce, de l'article 241-2 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et des dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la Directive Européenne n°2003/6/CE du 28 janvier 2003. Ce programme a une durée maximum de 18 mois à compter de l'approbation des résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2009, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Au 31 décembre 2009, au regard des perspectives d'avenir basées sur les prévisions de résultats présentées en Comité Stratégique du 20 janvier 2010 et de la probabilité de dégager des bénéfices imposables suffisants pour recouvrer une partie des impôts différés actifs liés aux déficits reportables de Cybernétix S.A., 1 000 K€ ont été enregistrés à ce titre dans les comptes de l'exercice 2009. En conséquence, les impôts différés passifs relatifs à la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée à la date de transition aux normes IFRS ont également été comptabilisés sur l'exercice, soit 512 K€.

L'incidence de ces éléments sur le résultat 2009 du Groupe s'élève ainsi à 488 K€.

Pour mémoire, nous rappelons que ces impôts différés actifs n'étaient auparavant pas enregistrés en raison d'une certitude insuffisante sur la capacité de Cybernétix S.A. à faire des bénéfices suffisants pour les imputer et qu'en contrepartie les impôts différés passifs, d'un montant inférieur et relatifs à la réévaluation, n'étaient pas non plus comptabilisés.

Au 31 décembre 2009, après imputation d'une partie des déficits reportables sur le résultat fiscal 2009 de Cybernétix S.A., et après activation des 1 000 K€ évoqués ci-dessus les impôts différés actifs non inscrits dans les comptes en raison des incertitudes liées à leur recouvrement s'élèvent à 2 588 K€.

Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

- La Commission Régionale d'attribution des aides à l'Innovation du 18 janvier 2010 a décidé de renouveler le label "Entreprise Innovante" à la société Cybernétix S.A. Le renouvellement de ce label devrait permettre à une nouvelle catégorie d'investisseurs comme les FCPI de renforcer leur confiance dans le groupe Cybernétix.
- Par contrat en date du 5 février 2010, Cybernétix S.A. a confié au prestataire de services d'investissement GILBERT DUPONT la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers pour les professionnels de la bourse et de la finance (AMAFI) et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 1^{er} octobre 2008. Ce contrat de liquidité a pour objet de favoriser la liquidité et la régularité du cours de l'action CYBERNETIX (FR0000036162), cotée sur Euronext C. Il a été convenu pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires 11 décembre 2009 et a été autorisé par le Conseil d'Administration du 3 février 2010.

Il n'est pas intervenu d'autres événements marquants depuis la clôture de l'exercice le 31 décembre 2009.

2. PRINCIPES - METHODES COMPTABLES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Note 2.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés au titre de l'exercice 2009 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS /IFRS applicables au 31 décembre 2009 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les comptes de l'exercice 2009 sont présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2008 également établi selon le même référentiel IAS /IFRS.

Les comptes annuels consolidés ont été préparés dans le respect des principes généraux établis par la norme révisée IAS 1 :

- Permanence des méthodes et des présentations,
- Matérialité de l'information,
- Image fidèle,
- Information comparative,
- Continuité d'exploitation.

Par ailleurs, concernant la norme IFRS 8 sur les secteurs opérationnels, le Groupe a choisi de présenter une information relative à la ventilation du chiffre d'affaires par secteur opérationnel et géographique issue des reporting internes. La mise en œuvre de cette nouvelle norme n'entraîne pas de changements significatifs sur les informations déjà communiquées dans le cadre de l'application d'IAS 14.

Note 2.2 Principes et méthodes comptables

L'application des normes et interprétations suivantes depuis le 1^{er} janvier 2009 n'a eu aucun impact sur les comptes du Groupe :

- IFRS 8 (information sectorielle),
- IAS 23 R (comptabilisation des coûts d'emprunt),
- Amendements IFRS 2 (conditions d'acquisitions et d'annulations),
- Amendements IAS 32 et IAS 1 (Instruments financiers remboursables au gré du porteur à la juste valeur et obligations générées lors de la liquidation),
- Amendements IFRS 1 - IAS 27 (coût d'un investissement dans une filiale, une coentreprise ou une entité associée),
- Annual improvements (texte publié par l'IASB en mai 2008),
- Amendements IAS 39 (reclassement des actifs financiers – date d'application et transition),
- Amendements IFRS 7 (améliorations des informations communiquées au titre des instruments financiers),
- Amendements IFRIC 9 et IAS 39 (dérivés incorporés),
- IFRIC 11 relatives aux plans d'options au sein d'un groupe
- IFRIC 13 relative aux programmes de fidélité clients
- IFRIC 14 « IAS 19 Ecrêtement d'un actif de retraite, obligations de financement minimum et leurs interactions ».

La norme IAS 1 révisée (présentation des états financiers) modifie la structure des états financiers principalement en réservant le tableau de variation des capitaux propres aux seules transactions avec les actionnaires, les autres composantes étant regroupées dans un nouvel état appelé « état consolidé du résultat global ».

Les normes et amendements aux normes IFRS 2 (transactions de groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie), IAS 39 (éléments exigibles à la couverture), IFRS 3R et IAS 27R (suite au projet « Business Combination phase II), IFRS 1R, IAS 32 (classement des

droits de souscription émis) d'application non encore obligatoire n'ont pas été appliqués par anticipation. La Direction évalue actuellement les impacts de ces amendements et normes qui ne devraient toutefois pas avoir d'effets significatifs sur les comptes du Groupe.

Plusieurs interprétations ont été publiées par l'IASB mais ne sont pas encore applicables de manière obligatoire et n'ont pas été appliquées par anticipation :

- IFRIC 12 relative aux concessions de services publics,
- IFRIC 15 relative aux accords de construction immobilière,
- IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger,
- IFRIC 17 relative aux distributions en nature aux actionnaires,
- IFRIC 18 relative aux transferts d'actifs de la part de clients,
- Amendements IFRIC 14 (paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimale),
- IFRIC 19 relative à l'extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres.

Ces interprétations ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Note 2.3 Estimations de la Direction

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers.

Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles, les impôts différés, les provisions, notamment la provision pour engagements de retraite et les montants comptabilisés au titre des contrats de longue durée (estimations à fin d'affaires).

Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la Direction dispose à la date de chaque arrêté des comptes. Une évolution divergente des estimations et des hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés

Note 2.4 Indemnités de départ à la retraite (IDR)

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ à la retraite relèvent du régime à prestations définies et font l'objet d'une comptabilisation en provision pour risques et charges dans les comptes consolidés. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées qui tient compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- Age de départ en retraite : 65 ans,
- Droits à l'indemnité de départ à la retraite : en fonction des conventions collectives applicables au sein du Groupe,
- Taux de rotation des effectifs : en fonction des tranches d'âge auxquelles appartiennent les salariés : 8% pour la tranche de 16 à 30 ans, 7% de 30 à 40 ans, 5% de 40 à 55 ans, et 0% au-delà,
- Coefficient de survie : table INSEE TD TV 04 06,
- Coefficient d'actualisation : 4,6%,
- Coefficient de revalorisation des salaires : 1,50%.

Les coefficients d'actualisation et de revalorisation des salaires sont identiques à ceux de 2008.

Application de la norme IAS 19 :

Pour mémoire, le Groupe applique l'amendement de la norme IAS 19 « Gains et pertes actuariels, régime groupe et informations à fournir » qui permet de comptabiliser les écarts actuariels directement en capitaux propres.

Note 2.5 Instruments financiers

Les principes relatifs aux instruments financiers sont identiques à ceux du 31 décembre 2008. La société mère Cybernétix S.A. a mis en place un contrat d'affacturage au cours du 1^{er} semestre 2007 qui est depuis lors retraité en application de la norme IAS 39 : les risques et avantages n'étant pas transférés à la compagnie d'affacturage, les tirages effectués d'avance donnent lieu à la comptabilisation d'une dette financière et les créances correspondantes ne sont pas déconsolidées.

Les instruments financiers comprennent notamment :

- Les OPCVM monétaires, comptabilisées en juste valeur par le résultat.
- Les prêts, créances et dettes :
 - Les actifs financiers non courants (exemple : dépôts et cautionnements) sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le groupe Cybernétix à leur valeur nominale. En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation.
 - Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.5.1 - Risque de taux

Actif financier :

Les équivalents de trésorerie sont composés de SICAV monétaires qui ne sont pas sensibles au risque de taux.

Passif financier :

L'échéancier des passifs financiers au 31 décembre 2009 était le suivant :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	< à 1 mois	< à 3 mois	inférieur à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	total
Emprunt bancaire à taux variable (Société Générale)			180			180
Avance à taux zéro (Organismes financeurs de R&D) OSEO, CITEPH, CODECI				2 188		2 188
Comptes courants				10		10
Total	-	-	180	2 188	-	2 378

L'emprunt à taux variable n'est pas couvert.

Seul l'emprunt en cours auprès de la Société Générale supporte des intérêts à taux variable au taux de Euribor 6 mois majoré de 0,25% l'an, auquel s'ajoute une commission de confirmation de crédit de 0,25% l'an.

Les intérêts sont pré-comptés et les remboursements interviennent tous les 6 mois (10 Avril et 10 Octobre).

Pour la période du 10 octobre 2009 au 10 avril 2010, le taux appliqué est de 1,874 % l'an sur un montant de 180 000 €.

Pour la période du 10 avril 2010 au 10 octobre 2010, le taux appliqué est de 1,516 % l'an sur un montant de 70 000 €.

Pour la prochaine échéance du 10 avril 2010 au 10 octobre 2010, le montant des intérêts à payer sera de $(70\,000 \times 1.516\%) / 2 = 531$ €.

En cas d'augmentation de 1%, la société paierait $(70\,000 \times 2,516\%)/2 = 881 \text{ €}$.

L'impact qu'aurait la variation de taux est cependant très faible en l'état actuel de l'endettement financier du Groupe.

L'emprunt sera complètement soldé à la date du 10 octobre 2010.

Les avances se répartissent entre OSEO pour 680 K€, CITEPH pour 1248 K€ et CODECI pour 260 K€.

2.5.2 - Risque de liquidité

Malgré l'augmentation de capital de 3 752 931 € (prime d'émission incluse) en novembre 2007, la situation de trésorerie de Cybernétix S.A. a continué de se dégrader en 2008, eu égard notamment à un contexte économique défavorable générant des retards dans l'attribution de certaines commandes, voire des annulations de commandes. En novembre 2008, la société Sercel Holding a consenti une avance en compte courant d'un montant de 2 M€, dont le remboursement a été effectué par compensation de créances dans le cadre de l'augmentation de capital constatée en janvier 2009.

En effet, l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 janvier 2009 a décidé de réaliser une augmentation de capital d'un montant total de 3.999.996 € entièrement réservée à l'un de ses actionnaires, la société Sercel Holding. La réalisation définitive de cette opération a été constatée par le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A. du 14 janvier 2009.

Grâce à cette opération et aux bons résultats du Groupe obtenus au cours de l'exercice 2009, la trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe s'est nettement redressée.

L'entrée de revenus récurrents provenant principalement de la vente de produits, ainsi que la réalisation de projets à meilleure marge, ont permis d'assurer un flux de trésorerie adapté aux besoins actuels du Groupe.

Cette tendance devrait se confirmer sur 2010 et au-delà.

Par ailleurs, depuis 2007, Cybernétix S.A. bénéficie d'un contrat d'affacturage avec CGA, filiale de la Société Générale, qui assure une meilleure gestion de la trésorerie liée aux acomptes sur grands projets.

Risque d'exigibilité anticipée des dettes financières.

Seul l'emprunt contracté auprès de la Société Générale contient des clauses d'exigibilité anticipée classiques, à savoir notamment :

- Liquidation judiciaire, cessation d'exploitation, plan de cession de l'entreprise, décès de l'emprunteur,
- Non paiement à son échéance d'une somme quelconque devenue exigible,
- En cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur ainsi que de sa structure juridique, actionnariale, financière, industrielle ou commerciale sauf accord exprès de la banque,
- Non respect des engagements pris auprès des établissements financiers.

Il est précisé qu'il n'existe pas de covenants.

2.5.3 – Risque de change

A la date du 31 décembre 2009, aucun contrat en cours n'était établi en US dollars.

Néanmoins, afin de prémunir le Groupe contre les variations de taux de change, la politique du Groupe est de mentionner dans les contrats d'une valeur significative (> 100 000 US\$) que le montant facturé sera révisé en cas d'une variation de plus ou moins 3% du cours du dollar qui a servi de base à l'établissement des prix. Pour les autres contrats, le Groupe dispose d'un compte en US\$ qui lui permet de conserver les dollars en cas de baisse du cours.

Note 2.6 Tests de dépréciation

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est supérieure à sa valeur recouvrable.

Le bien fondé du maintien à l'actif des valeurs relatives aux frais de développement est apprécié en fonction des indices suivants : obtention de commandes utilisant la technologie, persistance du marché, capacité des prix de vente à absorber l'amortissement des frais de développement. Une dépréciation est constatée lorsque le montant restant à amortir est supérieur à la marge cumulée attendue de la vente de produits issus de la technologie utilisée.

La valeur comptable des bâtiments est analysée régulièrement en fonction de l'évolution des prix de marché. Afin de conforter cette valeur, une expertise indépendante est par ailleurs réalisée tous les deux ans en l'absence d'indices de pertes de valeur.

La dernière évaluation a été faite en février 2010 et n'a pas révélé de perte de valeur.

Note 2.7 Chiffre d'affaires

Les produits de l'activité Oil & Gas production sont reconnus conformément aux prescriptions de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Le chiffre d'affaires relatif aux autres activités (cf. Note 6.) est reconnu conformément aux prescriptions de la norme IAS 11 « Contrats de construction ».

Note 2.8 Contrats à long terme - Créances sur travaux non encore facturables

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats à long terme sont constatés à l'avancement. Le degré d'avancement s'apprécie au travers du ratio " coûts des travaux réalisés à la clôture de l'exercice sur coûts totaux prévisionnels ".

Dès qu'une perte est attendue sur un contrat, cette dernière est immédiatement provisionnée.

Les créances sur travaux non encore facturables s'élèvent à 3,64 M€ TTC au 31 décembre 2009, contre 1,15 M€ au 31 décembre 2008. Elles représentent la contrepartie du chiffre d'affaires généré par l'évaluation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement.

Au 31 décembre 2009, le montant des acomptes reçus, déduit du poste « Créances sur travaux non encore facturables » dans la limite du chiffre d'affaires constaté, s'élève à 3.753 M€.

Note 2.9 Etudes partiellement financées

Certaines avances sont remboursables en totalité alors que d'autres ne sont remboursables que pour la quote-part de valorisation interne correspondant à l'acquis technologique pour le groupe Cybernétix.

Les avances remboursables en totalité sont inscrites en dettes et les dépenses engagées sur les projets sont comptabilisées en charges d'exploitation. En cas d'échec du projet financé, une demande de constatation d'échec est formulée auprès de l'organisme financeur. Si elle aboutit, l'abandon de créance est constaté en produit opérationnel non courant dès réception de l'acceptation du constat d'échec.

Les avances remboursables partiellement sont comptabilisées en dettes pour la partie remboursable et en acomptes reçus sur commandes pour la partie non remboursable.

Les dépenses engagées sont inscrites en travaux en cours pendant la durée des études. Lorsque ces dernières sont terminées, on solde ces travaux en cours et les acomptes reçus sur commandes, avec constatation de la différence en résultat.

Note 2.10 Information sectorielle – Secteurs opérationnels

Le Groupe a adopté pour la première fois dans ses comptes en 2009 la norme IFRS 8 (Secteurs opérationnels), qui se substitue à la norme IAS 14 (Information sectorielle). Cette norme prévoit la présentation d'informations financières relatives aux secteurs opérationnels du Groupe. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe pour laquelle des informations distinctes sont disponibles en interne et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le « principal décideur opérationnel » en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et en matière d'évaluation de la performance.

L'analyse sur l'identification des secteurs opérationnels conformément aux critères prévus par la norme IFRS 8 a permis d'identifier quatre secteurs :

- Industrie
- Et pour « l'Energie »
- Oil & Gas,
- Nucléaire,
- Défense.

Les affectations analytiques par secteur des postes du bilan n'ont pas été réalisées car notre système comptable ne nous permet pas de comptabiliser les actifs et passifs par secteur, toute ventilation effectuée en la matière ne pourrait être qu'arbitraire. De plus, trois secteurs sur les quatre identifiés font partie de la même entité, avec des moyens et des tiers communs.

De ce fait, l'information diffusée au titre de la norme IFRS 8, extraite de la comptabilité analytique élaborée sur les mêmes bases que la comptabilité générale, comprend la présentation, par secteur opérationnels, de la ventilation du chiffre d'affaires, des investissements, de la marge brute et de la marge contributive.

Note 2.11 Information relative aux parties liées

La note 8.5 de la présente annexe, en conformité avec la norme IAS 24, fait un état exhaustif des transactions et soldes entre le groupe Cybernétix, ses principaux actionnaires (Sercel, Comex Sa, Askoad, Sojitz) et certains de ses Administrateurs.

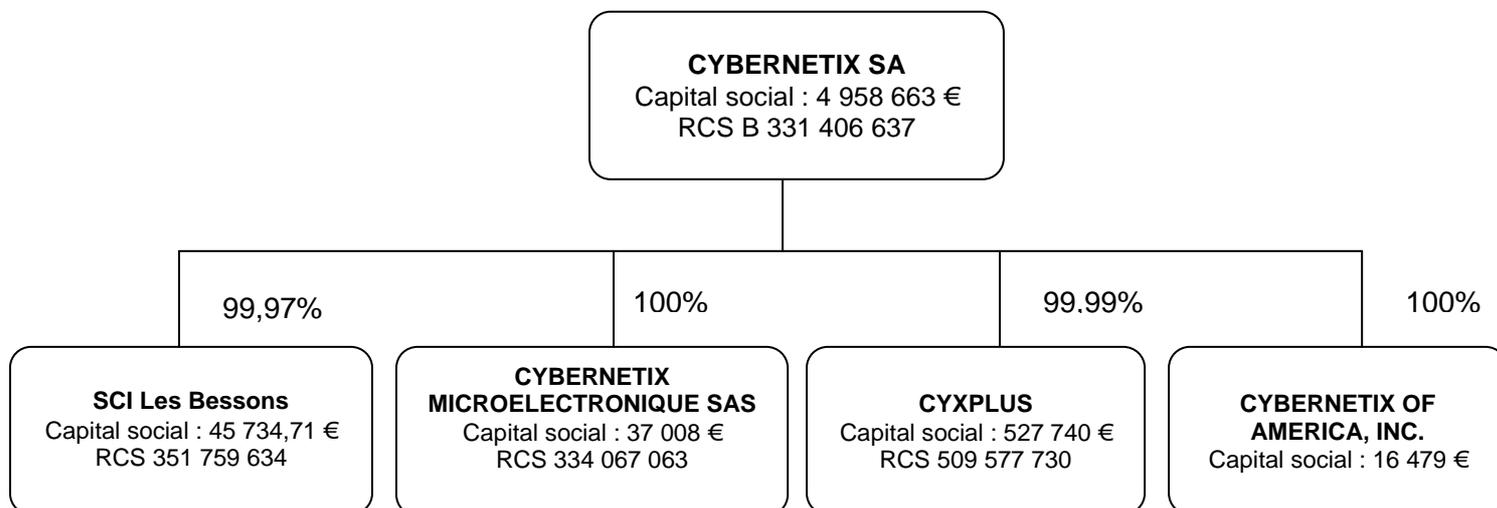
Note 2.12 Rappel des options de première application des normes IFRS.

Pour mémoire, le groupe Cybernetix a retenu les options suivantes lors de la première application des normes IFRS :

- Les immobilisations corporelles ont été réévaluées à la date de transition (1^{er} janvier 2004), cette option permettant de comptabiliser ces actifs à leur juste valeur, en faisant référence à des valeurs de marché ainsi qu'à des valeurs d'expertise.
- Le Groupe n'a pas revisité les calculs d'écarts d'acquisition effectués lors des acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 2004.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Organigramme du Groupe :



Société	Activité	Siège social	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
CYBERNETIX SA	Ingénierie des systèmes automatiques et robotiques	Marseille		Société mère
SCI LES BESSONS	Immobilier	Marseille	99,97%	Intégration globale
CYBERNETIX MICROELECT.	Ingénierie et fabrication d'équipements électroniques et mécaniques	Marseille	100%	Intégration globale
CYBERNETIX OF AMERICA (*)	Marketing et ventes	Boston	100%	Intégration globale
CYXPLUS (**)	Ingénierie et robotique	Marseille	99,99%	Intégration globale

(*) : La société Cybernetix of America n'a plus d'activité et son responsable est rentré en France depuis fin 2003. La Société n'a pas été liquidée, mais elle est totalement en sommeil. Nous n'en avons toutefois pas perdu le contrôle au sens d' IAS 27-13.

(**) : La société anonyme CyXplus a été créée le 28 décembre 2008 avec un capital de 37 200 € dont Cybernetix détenait 99,84%. Cette société a reçu en date du 1^{er} juin 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, l'activité « Industrie » de Cybernetix sous la forme d'un apport partiel rémunéré à hauteur de 490 540 €.

Cybernetix détient 99,99% de cette société au 31 décembre 2009.

A l'issue de cette opération, le capital social a été porté à 527 740 € dont la société Cybernetix S.A. détient 527 680 €.

4. INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 4.1 Immobilisations

IMMOBILISATIONS – VALEURS BRUTES

<i>(en milliers d'Euros)</i>	montant au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement	3 601	244		3 845
Concessions, logiciels, brevets	1 134	23		1 157
Total	4 735	267	-	5 002
Immobilisations corporelles :				
Terrains	775			775
Constructions	4 657			4 657
Installations techniques, matériels et outillages industriels	987	22	-	1 009
Autres immobilisations corporelles	2 350	41		2 391
Immobilisations en cours	-	2		2
Avances et acomptes sur immobilisations	36			36
Total	8 805	65	-	8 870
TOTAL GENERAL	13 540	332	-	13 872

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement	1 840	497		2 337
Concessions, logiciels, brevets	922	104		1 026
Total	2 762	601		3 363
Immobilisations corporelles :				
Constructions	1 967	138		2 105
Installations techniques, matériels et outillages industriels	556	118		674
Autres immobilisations corporelles	2 052	93		2 145
Total	4 575	349		4 924
TOTAL GENERAL	7 337	950		8 287

L'évaluation des frais de développement comprend les achats (matériel, études sous-traitées...) et les charges directes de salaire majorées, d'une part des charges sociales et, d'autre part, de frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés. Ils sont amortis sur la durée attendue d'utilité des projets concernés (de 3 à 7 ans).

Les frais correspondant à des projets non encore finalisés ne font pas l'objet d'amortissements. Ces projets sont néanmoins suivis et peuvent donner lieu, le cas échéant, à une dépréciation en cas de perte de valeur. Les tests de dépréciation mis en œuvre au 31 décembre 2009 conformément aux principes exposés en note 2.6 n'ont pas mis en évidence de nouvelle perte de valeur. Le montant total de la provision concernant les frais de développement s'élève à 255 K€.

La décomposition des frais de développement totaux de l'exercice en pourcentage du chiffre d'affaires s'établit ainsi :

Modes de développement (en % du chiffre d'affaires)	2009	2008
Développements sur fonds propres (immobilisés)	0,70%	2,93%
Développements sous contrats de financement	1,70%	0,84%
Développements privés (clients)	1,20%	2,35%
Total des développements	3,60%	6,12%

- Les co-financements par organisme publics et privés (CITEPH) ont doublé grâce à la sélection par ces organismes de certains développements stratégiques proposés par Cybernétix.
- Les développements sur fonds propres ont été réduits significativement à 0,7% du chiffre d'affaires en 2009.
- Les dépenses de développements privés ont également baissé et concernent essentiellement des projets Oil & Gas.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et les durées d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

- constructions et installations : 10 à 50 ans (linéaire)
- agencements et aménagements des constructions : 5 à 10 ans (linéaire)
- matériel et outillage industriels : 4 à 5 ans (linéaire)
- mobilier de bureau : 10 ans (linéaire)
- autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans (linéaire)

Les terrains, constructions et matériels industriels ont fait l'objet d'une réévaluation à la date de transition aux IFRS (1^{er} janvier 2004) sur la base de valeurs de marché ainsi que de valeurs issues d'une expertise indépendante : les terrains ont été réévalués de 800 K€, (valeur brute) les constructions de 562 K€ et les matériels et outillages de 147 K€.

Une nouvelle expertise des biens immobiliers (terrains et constructions) réalisée en février 2010 a permis de conforter les valeurs figurant à l'actif.

Par ailleurs, l'approche par composants n'a été mise en œuvre que sur les constructions car son incidence sur les autres actifs corporels n'était pas significative.

Le Groupe n'est titulaire d'aucun contrat de location - financement, celui portant sur certains bâtiments du site de Château Gombert est échu depuis le 30 avril 2008.

Note 4.2 Autres actifs non courants

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts et cautionnements	36	63
TOTAL	36	63

Note 4.3 Impôts différés actifs

Au 31 décembre 2009, au regard des perspectives d'avenir basées sur les prévisionnels de résultats présentés en Comité Stratégique du 20 janvier 2010 et de la probabilité de dégager des bénéfices imposables suffisants pour recouvrir une partie des impôts différés actifs liés aux déficits reportables de Cybernétix S.A., 1 000 K€ ont été enregistrés à ce titre dans les comptes de l'exercice 2009. En conséquence, les impôts différés passifs relatifs à la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée à la date de transition aux normes IFRS ont également été comptabilisés sur l'exercice, soit 512 K€.

L'incidence de ces comptabilisations sur le résultat 2009 du Groupe s'élève ainsi à 488 K€.

Pour mémoire, nous rappelons que ces impôts différés actifs n'étaient auparavant pas enregistrés en raison d'une certitude insuffisante sur la capacité de Cybernétix S.A. à faire des bénéfices suffisants pour les imputer et qu'en contrepartie les impôts différés passifs, d'un montant inférieur et relatifs à la réévaluation, n'étaient pas non plus comptabilisés.

Au 31 décembre 2009, après imputation d'une partie des déficits reportables sur le résultat fiscal 2009 de Cybernétix S.A., et après activation des 1000 K€ évoqués ci-dessus les impôts différés actifs non inscrits dans les comptes en raison des incertitudes liées à leur recouvrement s'élèvent à 2 588 K€.

Au 31 décembre 2009, le montant des impôts différés actifs inscrits au bilan s'élève à 1 125 K€.

La variation des impôts différés actifs au 31 décembre 2009 s'établit ainsi :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Imputation sur les réserves	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Indemnités de départ à la retraite	144	10			154
Ecart actuariel sur IDR	(5)		(24)		(29)
Sur déficits reportables	0	1 000			1 000
Total	139	1 010	(24)	0	1 125

Note 4.4 Clients et comptes rattachés.

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Clients	6 478	3 712
Factures à établir	691	403
Retenues de garantie accordées TTC	7	1
TOTAL	7 176	4 116

Informations sur les garanties : Cybernétix procède à l'octroi de cautions bancaires pour garantir ses clients (cf. note 8.1).

Note 4.5 Créances fiscales et sociales

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Taxe sur la valeur ajoutée	722	330
Personnel et autres organismes sociaux	35	18
Total des créances fiscales et sociales	757	348

Note 4.6 Autres actifs courants

(en milliers d'Euros)	31.12.2009	31.12.2008
Aides d'organismes co-financeurs de R&D à recevoir	960	1 685
Indemnités à recevoir suite à un litige		227
Crédit d'impôt recherche 2006		223
Crédit d'impôt recherche 2007		193
Crédit d'impôt recherche 2008		147
Crédit d'impôt recherche 2009	60	
Charges constatées d'avance	125	92
TOTAL	1 144	2 567

Aides d'organismes co-financeurs de R&D : Cybernétix obtient des financements, principalement du CITEPH. Ces organismes financent jusqu'à 50 % des dépenses engagées par la Société. Un appel de fonds est établi avec le détail et le montant des dépenses réelles, base sur laquelle cet appel de fonds est comptabilisé dans les créances.

Note 4.7 Balance âgée des actifs financiers échus impayés et non dépréciés

AU 31 DECEMBRE 2008

(en milliers d'Euros)	< 3 MOIS	<6 MOIS	<1 AN	> 1AN	TOTAUX
<u>Actifs financiers non courants</u>					
Indemnités à recevoir suite à un litige				227	227
Clients et comptes rattachés	1163	76	1	78	1318
<u>Actifs financiers courants</u>					
Aides à recevoir d'organismes co-financeurs de R&D			796		796
TOTAUX	1163	76	797	305	2341

AU 31 DECEMBRE 2009

<i>(en milliers d'Euros)</i>	< 3 MOIS	<6 MOIS	<1 AN	> 1AN	TOTAUX	
<u>Actifs financiers non courants</u>						
Indemnités à recevoir suite à un litige						
Clients et comptes rattachés	1 618	22	4	79	1 723	
<u>Actifs financiers courants</u>						
Aides à recevoir d'organismes co-financeurs de R&D			195	969	1 164	
	TOTAUX	1 618	22	199	1 048	2 887

Au 31 décembre 2009 :

Clients et comptes rattachés : Il s'agit de clients solvables qui ne règlent pas dans l'attente de la levée des réserves). Ces créances seront soldées à réception du Procès Verbal de recette.

Aides à recevoir d'organismes co-financeurs de R&D : Il s'agit d'organismes publics ou privés qui versent les sommes en fonction d'un budget annuel, ce qui peut prendre du temps mais ne remet pas en cause la créance.

Note 4.8 Analyse des actifs dépréciés :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Frais de développement	255	255
Stocks	147	0
Clients et comptes rattachés	118	148
Total	520	403

Frais de développement :

Fin 2006, la mise en œuvre des tests de dépréciation avait mis en évidence la nécessité de provisionner entièrement ou partiellement deux projets pour 137K€. En 2008, la mise en œuvre de ces tests a mis en évidence la nécessité de constater une dépréciation de 118 K€ concernant le solde de deux projets différents, pour lesquels aucun revenu n'est attendu.

Au cours de l'exercice 2009, aucune autre dépréciation n'a été constatée.

Clients et comptes rattachés :

Il s'agit d'anciennes créances qui, pour l'essentiel, ne devraient pas être recouvrées.

Note 4.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La composition par nature de ce poste est la suivante :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Quantité	Prix unitaire	31.12.2009	31.12.2008
SICAV MONEPLUS (SG)	7,76	23,08	179	86
SICAV MONETAIRE P (BMM)	50,00	0,93	46	0
Solde des comptes bancaires			1 079	530
TOTAL			1 304	616

Une partie des SICAV « MONEPLUS » de la Société Générale sont bloquées pour garantir certaines cautions émises pour nos clients (2.52 SICAV sont bloquées soit 58 K€).

Etant constituées exclusivement de SICAV monétaires euros, les OPCVM sont classées en « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Les SICAV ont été comptabilisées directement à leur juste valeur.

Note 4.10 Capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse ainsi :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Revenant aux actionnaires de la société				Revenant aux intérêts minoritaires	total des capitaux propres
	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultats accumulés non distribués	Total		
Soldes au 31 décembre 2006	3 355	4 725	(4 282)	3 798		3 798
Augmentation de capital	587			587		587
Prime d'émission		3 166		3 166		3 166
Imputation des frais sur la prime		(198)		(198)		(198)
Résultat global			(2 549)	(2 549)		(2 549)
Soldes au 31 décembre 2007	3 942	7 693	(6 831)	4 804		4 804
Résultat global			(3 126)	(3 126)		(3 126)
Soldes au 31 décembre 2008	3 942	7 693	(9 957)	1 678	0	1 678
Augmentation de capital	1 017			1 017		1 017
Prime d'émission		2 983		2 983		2 983
Résultat global			1 806	1 806		1 806
Soldes au 31 décembre 2009	4 959	10 676	(8 151)	7 484	0	7 484

Le résultat net par action au 31 décembre 2009 est un bénéfice de 1,08 € contre une perte de (2,48 €) au 31 décembre 2008.

La politique du Groupe est de maintenir un équilibre entre endettement financier et fonds propres en ne dépassant pas durablement un ratio d'endettement financier net sur fonds propres de 40 %.

L'augmentation de capital, approuvée par l'Assemblée des actionnaires de Cybernétix S.A. du 8 janvier 2009, pour un montant de 3.999.996 € a permis de reconstituer les capitaux propres de Cybernétix S.A. et de restaurer le niveau de trésorerie. Cette opération a été entièrement souscrite par Sercel Holding, qui à l'issue de cette opération détenait 46,10% du capital social. Cependant, dans sa séance du 13 novembre 2008, l'Autorité des marchés financiers avait octroyé à Sercel Holding une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Cybernétix S.A., déposée, en application des articles 234-8 2° et 234-9 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Au 31 décembre 2008 le capital était constitué de 1 292 458 actions de valeur nominale 3.05 €. Au 31 décembre 2009 le capital était constitué de 1 625 791 actions de valeur nominale 3.05 €

Il n'y a pas de plan de stock options, de plan d'actions gratuites ni de plan de rachat d'actions (OPA ...).

Toutefois, Cybernétix S.A. a confié au prestataire de services d'investissement GILBERT DUPONT la mise en œuvre d'un contrat de liquidité (Cf. paragraphe « Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice »).

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Note 4.11 Etat des provisions pour risques et charges à caractère non courant

Les provisions à long terme correspondent aux indemnités de départ à la retraite des salariés du Groupe. La variation de cette provision s'analyse comme suit :

	Provisions retraite (IDR)		TOTAL
Au 01/01/2009	417		417
Dotations	30		30
Ecart actuariel en capitaux propres	(73)		(73)
Reprises			
Au 31/12/2009	374		374
Charges supportées liées aux reprises			
Reprises de provisions non consommées			

ANALYSE DE LA VARIATION DE LA PROVISION POUR RETRAITES

	2009	2008
Valeur de l'engagement à l'ouverture de l'exercice	417	497
Coût des services courants ou rendus	21	38
Coûts financiers ou coût de l'actualisation	9	23
Prestations d'IFC payées		-29
Gains et pertes actuariels	-73	-112
TOTAL	374	417

La provision pour indemnité de départ à la retraite (IDR) des salariés couvre les droits acquis et les droits non définitivement acquis concernant les salariés en activité. Le Groupe n'a aucun engagement envers d'anciens salariés, les droits acquis étant définitivement payés lors du départ à la retraite.

Note 4.12 Dettes financières non courantes

<i>(en milliers d'Euros)</i>	>1 à an < à 5 ans	> à 5 ans	31.12.2009 TOTAL	31.12.2008 TOTAL
Emprunts/ Ets de crédit (1)				180
Total Emprunts et dettes / Ets de crédit			0	180
Avances organismes co financeurs de R&D à rembourser	2 188		2 188	1 574
Comptes courants	10		10	212
Divers (cautions)				18
Total Emprunts, dettes fin. et crédit bail	2 198		2 198	1 804
TOTAL	2 198		2 198	1 984

Note 4.13 Impôts différés passif

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Augment.	Imputation sur les réserves	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Sur le retraitement du crédit bail:		470			470
Sur la réévaluation d'immobilisations		42	0		42
Total	0	512	0	0	512

Preuve d'impôt :

(en milliers d'Euros)	31.12.2009	31.12.2008
Résultat comptable avant impôt	1 286	(3 176)
Impôt théorique (33,33%)	(429)	
Effet des différences temporaires	205	
Utilisation du report déficitaire	218	
Variation des Impôts Différés liée aux Exercices antérieurs	460	-7
Effet du crédit recherche	25	
Autres éléments	(7)	
Impôt sur les bénéfices	472	-7

Note 4.14 Etat des provisions à caractère courant

La variation des provisions pour risques et charges à caractère **courant** est constituée des éléments suivants :

	Garantie Clients	Litiges et contentieux	Provisions sur contrats	Provision Restruct.	Provisions Autres	TOTAL
AU 01/01/2009	158	170	510	600	95	1 533
Dotations	189	60				249
Reprises	(158)	(50)	(68)	(593)		(869) 0
AU 31/12/2009	189	180	442	7	95	913
Charges supportées liées aux reprises	158	50	64	593		865
Reprises provisions non consommées			4			4

Autres provisions pour dépréciation à caractère courant

	Provision Immob.	Provision Clients	TOTAL
AU 01/01/2009	255	148	403
Dotations			
Reprises		(29)	(29)
AU 31/12/2009	255	119	374
Charges supportées liées aux reprises		29	29
Reprises provisions non consommées			

Détail des provisions sur contrats

Nature du risque	montants au 31/12/2008	dotations	reprises		solde au 31/12/2009
			coûts supportés	coûts non supportés	
Pénalités de retard sur marchés	43		39	4	0
Risque réfaction de prix contrat	442				442
Pertes à terminaison	25		25		
TOTAUX	510		64	4	442

Provision pour garanties clients : elle se rapporte aux livraisons de biens effectués pendant l'exercice. Elle est évaluée de manière statistique, en fonction des coûts de garantie engagés au cours des exercices précédents.

Provision pour litiges : elle concerne la couverture de risques sociaux. La reprise de provision de 50K€ correspond au dénouement de notre litige avec la société Stock J. Boutique Jennyfer (cf. 1. FAITS MARQUANTS)

Provision pour restructuration : la reprise de 593 K€ correspond à la partie consommée de la provision pour restructuration de 600 K€ constituée a fin 2008 dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Les 7 K€ restant seront affectés au paiement d'une école pour un salarié qui a été licencié.

Autres provisions : le montant correspond à la perte estimée au titre des coûts de fermeture de la société Cybernétix of America.

Litige non provisionné :

A la connaissance du Groupe, il n'existe aucun fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative défavorable sur le patrimoine, la situation financière, l'activité ou le résultat du Groupe.

Note 4.15 Dettes financières courantes

(en milliers d'Euros)	31.12.2009	31.12.2008
Emprunts/ Ets de crédit (1)	180	220
Total Emprunts et dettes / Ets de crédit	180	220
Compte courant Sercel	0	2 000
Crédit-bail	0	
Total Emprunts, dettes fin. et crédit bail	0	2 000
TOTAL	180	2 220

Fin 2008, une avance en compte courant a été consentie par la société Sercel, au titre d'une avance sur l'augmentation de capital qui lui a été réservée à hauteur de 4 M€. Cette avance a été soldée au moment de la libération du capital, au moyen d'une compensation de créance.

Fin 2009, il reste un emprunt bancaire qui sera soldé en octobre 2010. Il est précisé qu'il n'existe pas de covenants.

Note 4.16 Comptes bancaires créditeurs et affacturage

En milliers d'Euros	31.12.2009	31.12.2008
Comptes bancaires créditeurs		538
Affacturage	256	488
Total des comptes bancaires créditeurs et affacturage	256	1 026

Note 4.17 Dettes fiscales et sociales courantes

En milliers d'Euros	31.12.2009	31.12.2008
Personnel et comptes rattachés	1 063	945
Sécurité sociale et autres organismes	554	764
Taxe sur la Valeur Ajoutée	1 095	628
Autres dettes fiscales	297	342
Total des dettes fiscales et sociales courantes	3 009	2 679

Note 4.18 Autres dettes courantes

En milliers d'Euros	31.12.2009	31.12.2008
Avances et acomptes reçus des clients	3 040	1 694
Charges à payer	571	559
Clients créditeurs	41	41
CIR - développements activés non amortis	131	147
Autres débiteurs	371	89
Total des dettes fiscales et sociales courantes	4 154	2 530

5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 5.1 Autres produits liés à l'activité

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Subventions	12	
Solde liquidation B+X	202	
Produits sur cession d'immobilisations		1
Solde litige fournisseur	27	
Divers	14	1
Crédit Impôt Recherche	78	
Total	333	2

Conformément à la norme IAS 20, le crédit impôt recherche est comptabilisé en produits différés car il correspond à des dépenses de développement activées.

Il est repris en résultat sur la durée d'utilité de l'actif amortissable.

La filiale B+X ayant été liquidée courant 2009, la dette envers cette dernière s'est éteinte.

Note 5.2 Autres charges liées à l'activité :

<i>(En milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Pénalités sur affaire	39	3
Paiement lié à un litige commercial (voir 1. Faits marquants)	300	
Paiement lié à un litige prud'homal	18	
Prime créateur entreprise ou de retour à l'emploi	8	
Redevances pour brevets et licences	25	
Créances irrécouvrables	30	
Jetons de présence	15	
Pénalités suite contrôle fiscal		35
Pénalités de retard URSSAF		8
Paiement indemnité ASFNE		10
VNC des immos cédées		13
Divers	20	10
Total des autres charges d'exploitation	455	79

Note 5.3 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se ventilent ainsi :

<i>(En milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Produits :		
Néant		
Total des produits	0	0
Charges :		
Annulation d'un P.A.R constaté en 2005	0	33
Total des charges	0	33
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	0	(33)

Note 5.4 Résultat financier

En milliers d'Euros	31.12.2009	31.12.2008
Autres intérêts et produits assimilés		
Autres intérêts et charges assimilés	(22)	(87)
Coût de l'endettement financier brut	(22)	(87)
Produits/cession de VMP	9	50
Coût de l'endettement financier net	(13)	(37)
Gains de changes (sans couverture)	2	3
Pertes de changes (sans couverture)	0	
RESULTAT FINANCIER	(11)	(34)

Note 5.5 Impôt sur le résultat

<i>(en milliers d'Euros)</i>	2009	2008
Impôts Société	-26	
Impôt différé	498	-7
Total	472	-7

6. INFORMATION SECTORIELLE – SECTEURS OPERATIONNELS

La présentation des informations sectorielles du Groupe respecte sur 2009 la restructuration du Groupe incluant le secteur Energie (Cybernetix SA) et le secteur Industrie (CyXplus).

Le tableau ci après est présenté selon les normes IAS 14 :

ANNEE 2008 (Normes IAS 14)

<i>(en milliers d'Euros)</i> Normes IAS 14	Oil & Gas Services	Oil & Gas Production	Nucléaire	Défense et Industrie	Autres	Totaux
Investissements Incorporels	98	0	207	330	82	717
Investissements Corporels	9	0	6	157	70	242
Total des investissements	107	0	213	487	152	959
Chiffre d'Affaires	3 707	3 063	6 505	7 095		20 370
Marge brute	267	553	1 222	1 555		3 597
Taux de marge brute	7%	18%	19%	22%		18%
Marge contributive	600	452	252	-241		1 063
Taux de marge contributive	16%	15%	4%	-3%		5%

Le tableau ci-dessous est présenté selon les normes IFRS 8 :

ANNEE 2008 (Norme IFRS 8)

<i>(en milliers d'Euros)</i> Norme IFRS 8	ENERGIE			Industrie CyXplus	Autres	Totaux
	Oil & Gas	Nucléaire	Défense			
Investissements Incorporels	98	207	0	330	82	717
Investissements Corporels	9	6	0	157	70	242
Total des investissements	107	213	0	487	152	959
Chiffre d'Affaires	6 770	6 505	695	6 400		20 370
Marge brute	820	1 222	212	1 343		3 597
Taux de marge brute	12%	19%	31%	21%		18%
Marge contributive	1052	252	-44	-197		1 063
Taux de marge contributive	16%	4%	-6%	-3%		5%

Le tableau ci-dessous est présenté selon les normes IFRS 8 :

ANNEE 2009 (Norme IFRS 8)

<i>(en milliers d'Euros)</i> Norme IFRS 8	Energie			Industrie CyXplus	Autres	Totaux
	Oil & Gas	Nucléaire	Défense			
Investissements Incorporels	137	120	0	3	8	267
Investissements Corporels	40	5	1	7	12	65
Total des investissements	177	125	1		20	332
Chiffre d'Affaires	19 477	4 912	799	4 177		29 364
Marge brute	5 122	1 467	283	1 174		8 046
Taux de marge brute	26%	30%	35%	28%		27%
Marge contributive	4 013	593	132	410		5 148
Taux de marge contributive	21%	12%	17%	10%		18%

En 2009, Oil & Gas inclut les services et la production qui étaient présentés séparément en 2008.

La présentation sectorielle Oil & Gas, Nucléaire et Défense incluent à la fois les aspects « projets » et les aspects « produits » des divisions, ils incluent donc les activités production afférentes.

La filialisation de l'activité Industrie au sein de la société CyXplus n'a pas eu d'impact sur le périmètre consolidé. La répartition sectorielle a été modifiée, les activités Défense auparavant regroupées avec l'Industrie sont intégrées en 2009 dans le secteur Energie.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<i>(en milliers d'Euros)</i>	2009	2 008
France	23 440	13 101
Autres pays de l'union Européenne	2 513	596
Europe hors C.E.E.	678	749
Asie	1 433	5 750
Amériques	1 208	145
Afrique	91	28
Océanie	0	0
TOTAL	29 364	20 369

7. INFORMATIONS SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2009, la trésorerie disponible au titre du contrat d'affacturage souscrit en mai 2008 a été utilisée à hauteur de 256 K€.

Note 7.1 Réconciliation entre la trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie et le bilan

<i>Postes du bilan (en milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4.9)	1 304	616
Comptes bancaires créditeurs et affacturage	(257)	(1 026)
TOTAL	1 046	(410)

Note 7.2 Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau ci-dessous rapproche la présentation des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles au bilan et celles des flux de trésorerie.

<i>(en milliers d'Euros)</i>	2009	2008
Frais de développement	244	597
Autre immobilisations incorporelles	23	120
Immobilisations corporelles	65	242
TOTAL	332	959

Note 7.3 Cessions d'immobilisations – Variation des immobilisations financières

La variation des immobilisations financières de l'exercice 2009 correspond à des remboursements de dépôts et cautions dans le cadre de bail immobilier.

Note 7.4 Remboursements d'emprunts

Au 31 décembre 2009, il ne reste plus que l'emprunt Société Générale en cours pour lequel nous rembourserons 180 K€ en 2010. Cet emprunt sera donc soldé en 2010.

8. AUTRES INFORMATIONS

Note 8.1 Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Cautions, avals, garanties données sur marchés	1 762	1 041
Emprunts garantis par des sûretés	180	400
TOTAL	1 942	1 441

Les cautions, données sur marchés, correspondent à des garanties émanant de la Société en faveur des clients et sont de trois natures différentes :

- Cautions de restitution d'acompte : garantissent le client depuis le paiement de l'acompte à la commande jusqu'à la livraison de la chose commandée.
- Cautions de bonne fin : garantissent la bonne exécution du contrat de la part de Cybernetix.
- Cautions de retenue de garantie : généralement de 5% du montant du contrat, elles permettent de demander au client de payer le solde sans attendre la fin de la période de garantie.

Une inscription de privilège de nantissement de fonds de commerce a été faite le 15/10/2003 au profit de la Société Générale pour garantir le remboursement d'un prêt de 1 500 000 €.

Ce nantissement de 1 725 000 € garanti le prêt en principal pour 1 500 000 € et les accessoires pour 225 000 €.

Il n'aura plus lieu d'exister à l'échéance du prêt soit le 15/10/2010. A ce jour, il reste une somme de 180 000 € à rembourser.

Récapitulatif des baux commerciaux :

Au terme du contrat de location financement afférent au site de « Château Gombert », le Groupe est devenu propriétaire du dit site en 2008. Le Groupe dispose par ailleurs de deux de deux établissements qu'il loue. Les caractéristiques des deux contrats de locations sont résumées ci-dessous :

Adresse complète	Bailleur	Loyer Annuel	Durée du bail	Date de signature	Préavis	Date d'échéance
6 chemin des prêles ZIRST 38240 Meylan	SCI Clapie	25 000 €	3-6-9 ans	01/01/2006	3 mois	31/12/2015
N°20 ZA de l'Agavon Avenue Lamartine 13170 Les Pennes Mirabeau	SCI L'agavon Lamartine	99 750 €	3-6-9 ans	17/03/2006 avec effet au 01/05/2006	6 mois	30/04/2015

Ces contrats de location ont été analysés et correspondent à des contrats de location simple, comptabilisés conformément à la norme IAS 17.

ENGAGEMENTS RECUS

(en milliers d'Euros)	31.12.2009	31.12.2008
Cautions bancaires reçues des fournisseurs		31
TOTAL	0	31

Par ailleurs, Cybernétix bénéficie des concours suivants de la part de ses partenaires bancaires :

Société Générale - Découvert autorisé non utilisé : 100 K€
- Engagements par signature (cautions / garanties) : 2 450 K€

Banque Martin Maurel - Ligne Dailly notifiée non utilisée : 300 K€
- Ligne caution / garanties : 300 K€
(Ligne contre garantie par OSEO à hauteur de 50%)

Note 8.2 Droit Individuel à la Formation. (D.I.F)

Au 31 décembre 2009, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés est de 12 673 heures.

A la même date, aucune demande de formation n'a été formulée par les salariés.

Note 8.3 Effectif en fin de période

Effectif par catégorie (fin d'exercice)	31.12.2009	31.12.2008
Ingénieurs et cadres	90	101
Employés et techniciens	55	49
TOTAL	145	150
dont CYXPLUS	28	38

Note 8.4 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Société Mère

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Mazars	Astrée	Total
Mission légale	60	57	117
Diligences directement liées à la mission légale Attestations des Commissaires aux Comptes	6		6
Total des honoraires pour la Société Mère 2009	66	57	123

Filiales

Mission légale CAC 2009 MICROELECTRONIQUE CAC 2009 CYXPLUS	2	25	2 25
Diligences directement liées à la mission légale Attestations des Commissaires aux Comptes	1	1	2
Total des honoraires pour les Filiales 2009	3	26	29

Note 8.5 Information relative aux parties liées

<i>(en milliers d'Euros)</i>	SERCEL	COMEX	ANDRIEU	REDERON	TOTAL
Produits					
Chiffre d'Affaires	15 248				15 248
Total des produits	15 248	0	0	0	15 248
Charges opérationnelles					
Achats	5 621	25			5 646
Honoraires				7	7
Jetons de présence			8	8	15
Total des Charges opérationnelles	5 621	25	8	15	5 669
Charges financières	4				4
Total des charges	4	0	0	0	4
Soldes nets à l'actif					
Clients et comptes rattachés	2 460				2 460
Créances sur travaux non encore facturables	65				0
Comptes courants					0
Soldes au passif					
Acomptes reçus	290				290
Fournisseurs	692				692
Comptes courants					0

Note 8.6 Rémunération et avantages accordés aux mandataires sociaux :

La rémunération du Président Directeur Général est composée d'une part fixe et d'une part variable en fonction des performances de l'exercice précédent. Au début de chaque exercice, le Comité de Rémunération se réunit afin de déterminer les bases de la rémunération annuelle du Président Directeur Général.

Au titre de l'exercice 2008, le Comité de Rémunération en date du 12 mars 2009 a décidé de maintenir la part fixe de M. MICHEL à 180 000 € brut annuel. En revanche, au regard des résultats du Groupe sur l'exercice 2008, il a été décidé de ne pas accorder de part variable à M. MICHEL.

Au titre de l'exercice 2009, la rémunération fixe du Président Directeur Général s'est élevée à 180 000 € brut annuel.

Au titre de l'exercice 2009, le Comité de Rémunération en date du 17 mars 2010 a décidé d'octroyer à Monsieur MICHEL une part variable d'un montant de 32 411€ en application des modalités contractuelles d'exécution de son mandat social.

M. MICHEL bénéficie également d'un véhicule de fonction. Le montant des avantages en nature correspondants s'élève à 3 895 € pour l'année 2009.

Enfin, M. MICHEL bénéficiait jusqu'à présent d'une indemnité contractuelle en cas de rupture de son mandat de Président à l'initiative des actionnaires (et Administrateurs) d'un montant de 200 000 € brut.

En application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce et de l'article L.225-90-1 du Code de Commerce telles que modifiées par la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 dite « loi TEPA », le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 mars 2008, a décidé, sur proposition du Comité de Rémunération, d'autoriser la convention relative à l'attribution d'une indemnité de départ à M. Gilles MICHEL en cas de cessation de ses fonctions à la suite d'une décision des Administrateurs et/ou actionnaires.

Le montant de cette indemnité est fixé à 200 000 € brut. Le versement de cette indemnité sera subordonné au respect des conditions liées aux performances de M. Gilles MICHEL, appréciées au regard de celles du Groupe.

Ainsi, ce versement aura lieu si l'une des deux conditions suivantes est réunie :

- la réalisation d'un minimum de chiffre d'affaires du Groupe sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir ou,
- la réalisation d'un minimum de résultat opérationnel courant du Groupe sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir.

En cas de cessation du mandat de Président de M. MICHEL à l'initiative des Administrateurs et/ou actionnaires, le respect de ces conditions de performances sera apprécié par le Conseil d'Administration au moment du versement de l'indemnité de départ.

Il n'y a aucune autre rémunération versée à M. MICHEL par les autres sociétés contrôlées par la Cybernétix S.A.

Il n'y a pas eu de prêts ni de garanties accordés aux dirigeants.

Il n'existe pas de retraite complémentaire spécifique.

Les jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 15 000 €.

COMPTES INDIVIDUELS

CYBERNETIX S.A.
COMPTES INDIVIDUELS

BILAN ACTIF				
Euros	31.12.2009			31.12.2008
	Brut	Amort. et Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	2 176 590	1 141 065	1 035 525	1 801 592
Concessions, brevets, logiciels	1 076 079	958 599	117 480	212 983
Fonds commercial	225 624	225 624		19 683
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains	44 689		44 689	44 689
Constructions	2 037 442	948 812	1 088 630	1 154 643
Installations techniques, matériel et outillage ind.	697 289	555 775	141 514	342 898
Autres immobilisations corporelles	2 209 031	2 023 264	185 767	294 988
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	36 323		36 323	36 323
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	3 793 807	3 052 163	741 644	251 104
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	226		226	61 681
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 297 100	8 905 302	3 391 797	4 220 584
Matières premières, approvisionnements	494 528	146 746	347 782	738 101
En cours de production de biens	138 102		138 102	128 083
En cours de production de services	250 871		250 871	251 204
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	261 837		261 837	75 036
Clients et comptes rattachés	6 616 191		6 616 191	2 873 914
Autres créances	3 620 112	101 735	3 518 377	3 353 518
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	225 578		225 578	86 098
Disponibilités	2 578 158		2 578 158	1 823 487
Charges constatées d'avance	64 160		64 160	91 915
TOTAL ACTIF CIRCULANT	14 249 537	248 481	14 001 055	9 421 357
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	26 546 637	9 153 783	17 392 852	13 641 941

CYBERNETIX S.A.
COMPTES INDIVIDUELS

BILAN PASSIF		
Euros	31.12.2009	31.12.2008
Capital social ou individuel	4 958 663	3 941 997
Primes d'émission, de fusion, d'apport :	10 676 458	7 693 128
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale	346 895	346 895
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 177 825	1 177 825
Report à nouveau	(13 285 816)	(10 338 840)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 319 043	(2 946 976)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 193 069	(125 971)
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	573 966	1 374 701
Provisions pour charges	125 678	157 580
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	699 644	1 532 281
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	180 000	938 200
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	1 947 290	1 591 670
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 874 078	1 694 326
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 080 415	2 327 244
Dettes fiscales et sociales	2 380 259	2 679 360
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 038 096	3 004 831
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES	11 500 139	12 235 631
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	17 392 852	13 641 941

CYBERNETIX S.A.
COMPTES DE RESULTATS

COMPTE DE RESULTATS		
Euros	31.12.2009	31.12.2008
Chiffre d'affaires net	25 312 217	20 369 113
Production stockée	180 306	202 761
Production immobilisée	234 640	742 721
Subventions d'exploitation	12 000	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	245 439	560 500
Autres produits	1 489	
Total des produits d'exploitation	25 986 090	21 875 095
Achats de marchandises	0	45 702
Variations de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	11 249 571	4 331 999
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	139 024	(54 616)
Autres achats et charges externes	4 389 371	7 355 327
Impôts, taxes et versements assimilés	621 637	704 592
Salaires et traitements	5 223 052	6 991 286
Charges sociales	2 366 236	3 212 472
Dotations aux amortissements	530 701	843 765
Dotations aux provisions sur immobilisations	0	117 957
Dotations aux provisions sur actif circulant	146 746	0
Pour risques et charges	185 678	633 587
Autres charges	83 603	59 831
Total des charges d'exploitation	24 935 620	24 241 902
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 050 470	(2 366 807)
Produits financiers	3 084 748	52 362
Charges financières	3 081 523	84 703
RESULTAT FINANCIER	3 225	(32 341)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 053 696	(2 399 149)
Produits exceptionnels	835 927	33 546
Charges exceptionnelles	630 981	728 246
RESULTAT EXCEPTIONNEL	204 947	(694 699)
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	(60 403)	(146 872)
Total des produits	29 906 765	21 961 003
Total des charges	28 587 721	24 907 979
RESULTAT NET	1 319 044	(2 946 976)

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS 2009

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

D'une manière générale, l'exercice 2009 a été marqué par un redressement de la société Cybernétix et un retour à la rentabilité.

Dans la chronologie de l'exercice 2009, les événements les plus importants que nous relevons sont les suivants :

- L'augmentation de capital, approuvée par l'Assemblée des actionnaires de Cybernétix S.A. du 8 janvier 2009, pour un montant de 3.999.996 € a permis de reconstituer les capitaux propres de Cybernétix S.A. et de restaurer le niveau de trésorerie.
- Le plan de restructuration économique, entraînant le départ de 15 personnes et présenté au Comité d'Entreprise en décembre 2008, a été mis en œuvre au cours du premier trimestre 2009.
- La Division Industrie, qui réalise son chiffre d'affaires dans la vente de biens d'équipements destinés aux secteurs automobile (pneumatique) et pharmaceutique, a été apportée à la filiale CyXplus, détenue à 100 % par Cybernétix S.A. Cette opération, réalisée le 1^{er} juin 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, devrait faciliter les relations de partenariat et, le cas échéant, permettre l'entrée au capital de partenaires externes.
- Pour mémoire, les comptes clos au 31 décembre 2008 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. Les hypothèses retenues à cette date sous-tendant l'application de ce principe, à savoir le retour à la rentabilité et l'augmentation de capital à venir, se sont donc matérialisées au cours de l'exercice 2009.
- Cybernétix S.A. avec sa compagnie d'assurance, a conclu le 10 décembre 2009, un accord amiable afin de mettre fin à la procédure judiciaire qui l'opposait à la société Stock J. Boutique Jennyfer depuis 2004. Ce litige était détaillé au paragraphe 4.3.1 du Document de Référence du groupe Cybernétix enregistré le 15 mai 2009 sous le numéro R.09-047. Aux termes de cet accord, Cybernétix S.A. a payé un montant global forfaitaire et définitif de 300 000 €, le solde étant intégralement pris en charge par sa compagnie d'assurance.
- Le 11 décembre 2009, l'Assemblée Générale des actionnaires de Cybernétix S.A. a décidé la mise en place d'un programme de rachat d'actions dans le respect des dispositions de l'article L.451-3 du Code Monétaire et Financier, de l'article 225-209 du Code de commerce, de l'article 241-2 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et des dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la Directive Européenne n°2003/6/CE du 28 janvier 2003. Ce programme a une durée maximum de 18 mois à compter de l'approbation des résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2009, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Evènements intervenus depuis le clôture de l'exercice

- La Commission Régionale d'attribution des aides à l'Innovation du 18 janvier 2010 a décidé de renouveler le label "Entreprise Innovante" à la société Cybernétix S.A. Le renouvellement de ce label devrait permettre à une nouvelle catégorie d'investisseurs comme les FCPI de renforcer leur confiance dans le groupe Cybernétix.

- Par contrat en date du 5 février 2010, Cybernétix S.A. a confié au prestataire de services d'investissement GILBERT DUPONT la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers pour les professionnels de la bourse et de la finance (AMAFI) et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 1^{er} octobre 2008. Ce contrat de liquidité a pour objet de favoriser la liquidité et la régularité du cours de l'action CYBERNETIX (FR0000036162), cotée sur Euronext C. Il a été convenu pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires 11 décembre 2009 et a été autorisé par le Conseil d'Administration du 3 février 2010.

Il n'est pas intervenu d'autres événements marquants depuis la clôture de l'exercice le 31 décembre 2009.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET COMPARABILITE DES COMPTES

Note 1. Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,
- continuité de l'exploitation.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code du Commerce, du Décret Comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note 2. Présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation retenues

Les modes et méthodes d'évaluation appliqués aux différents postes sont les suivants :

Immobilisations incorporelles :

- Les frais de développement sont comptabilisés en actifs incorporels s'ils répondent aux critères suivants :
 - Faisabilité technique,
 - Intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre,
 - Capacité de l'utiliser ou de la vendre,
 - Avantages économiques futurs attendus,
 - Disponibilité des ressources et capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées aux actifs.

Ils sont amortis sur la durée pendant laquelle nous en attendons des retombées économiques.

Les frais de recherche sont enregistrés en charges sur l'exercice au cours duquel ils ont été supportés.

- Les brevets sont amortis linéairement sur 5 ans.
- Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 3 ans.
- Les fonds de commerce sont amortis sur une durée maximale de 10 ans.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et les durées d'amortissements pratiqués sont les suivantes :

- constructions et installations 10 à 50 ans (linéaire)
- agencements et aménagements des constructions 5 à 10 ans (linéaire)
- matériel et outillage industriels 4 à 5 ans (linéaire)
- mobilier de bureau 10 ans (linéaire)
- autres immobilisations corporelles 3 à 10 ans (linéaire)

Immobilisations financières :

Les titres de filiales ou de participations, prêts et autres immobilisations financières sont enregistrés à leur valeur d'origine.

Une provision pour dépréciation est constituée, notamment lorsque cette valeur s'avère supérieure à la quote-part de la société dans les capitaux propres de la filiale ou participation, sauf si les résultats et perspectives laissent prévoir un rétablissement à court terme de ses capitaux propres.

Stocks :

Ils sont évalués au coût de revient ou au prix de marché si celui-ci est inférieur. Le coût de revient est calculé selon la méthode PMP (prix moyen pondéré).

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque ce coût de revient s'avère supérieur à la valeur de négociation prévisible.

Contrats à long terme :

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats à long terme sont constatés à l'avancement. En revanche le chiffre d'affaires des produits est constaté à la livraison. Le degré d'avancement s'apprécie au travers du ratio " coûts des travaux réalisés à la clôture de l'exercice sur coûts totaux prévisionnels ".

Si cela s'avère nécessaire, des provisions sont constituées pour couvrir l'ensemble des pertes à terminaison prévisibles.

Créances et dettes :

Les créances et dettes en Euros sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Ecarts de conversion :

Les créances et dettes en devises sont évaluées au dernier cours de change à la clôture de l'exercice ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'écart entre la valeur issue du dernier cours de change et la valeur de comptabilisation est portée au bilan en " Ecarts de conversion ".

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Les intérêts courus acquis sont enregistrés dans les produits financiers de placement.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

Avances conditionnées et développements financés :

Cybernetix perçoit des aides au développement de la recherche de la part de différents organismes. Les produits d'exploitation qui en résultent entrent dans le cadre habituel des activités du Groupe, et à ce titre sont traités de la même façon que la facturation aux clients. Ainsi, les montants perçus sont considérés comme des avances clients, en contrepartie desquels le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement ou les dépenses sont stockées.

NOTES SUR LE BILAN

Note 3. Actif immobilisé et amortissements

IMMOBILISATIONS - VALEURS BRUTES

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions *	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement	3 510	235	1 568	2 177
Concessions, logiciels, brevets, marques	1 135	22	81	1 076
Fonds commercial	290		64	226
Total	4 935	257	1 713	3 479
Immobilisations corporelles :				
Terrains	45			45
Constructions	2 037			2 037
Installations techniques, matériels et outillages industriels	840	20	163	697
Autres immobilisations corporelles	2 348	36	174	2 210
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations	36			36
Total	5 306	56	337	5 025
Immobilisations financières				
Autres participations	6 362	491	3 060	3 793
Prêts et autres immobilisations financières	61		61	0
Total	6 423	491	3 121	3 793
TOTAL GENERAL	16 664	804	5 171	12 297

- * Toutes les cessions concernent la filialisation de CyXplus à l'exception de :
- autres participations pour 3 060 KE relatives à la liquidation de B+X
- Prêts et autres immobilisations financière pour 18 K€ relatives à B+X également.

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS et PROVISIONS

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Dotations Reprises Provisions	Dotations Reprises Amortissements	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :					
Frais de développement	1 709	118	234	684	1 141
Concessions, logiciels, brevets, marques	921		93	56	958
Fonds commercial	270		1	45	226
Total	2 900	118	328	785	2 325
Immobilisations corporelles :					
Constructions	883		66	0	949
Installations techniques, matériels et outillages industriels	497		71	12	556
Autres immobilisations corporelles	2 052		78	107	2 023
Total	3 432		215	119	3 528
TOTAL GENERAL	6 332	118	543	904	5 853

L'évaluation des frais de développement comprend les achats (matériel, études sous-traitées...) et les charges directes de salaire majorées, d'une part des charges sociales et, d'autre part, de frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés. Ils sont amortis sur la durée attendue d'utilité des projets concernés (de 3 à 7 ans).

Les frais correspondant à des projets non encore finalisés ne font pas l'objet d'amortissements. Ces projets sont néanmoins suivis et peuvent donner lieu, le cas échéant, à une dépréciation en cas de perte de valeur. Les tests de dépréciation mis en œuvre au 31 décembre 2009 n'ont pas mis en évidence de perte de valeur concernant ces projets.

Le montant total de la provision concernant les frais de développement s'élève à 137 K€.

Note 4. Filiales et Participations

Les titres de participation détenus par la société ainsi que les informations relatives aux filiales, sont détaillés dans les tableaux suivants :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Capital social	Total capitaux propres	Quote-part du capital détenu (%)	Résultat du dernier exercice	Chiffre d'affaires net du dernier exercice clos
Filiales (détenues à plus de 50%)					
SCI LES BESSONS	46	240	99,97%		
CYBERNETIX OF AMERICA	16		100,00%		
CYBERNETIX MICROELECTRONIQUE	37	32	100,00%	(4)	
CYXPLUS SAS	528	569	99,99%	41	4 219

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Prêts et avances en compte courants accordés	Cautions et avals donnés	Valeur comptable des titres détenus	
			Valeur brute	valeur nette
Filiales (détenues à plus de 50%)				
SCI LES BESSONS			183	183
CYBERNETIX OF AMERICA		133	16	
CYBERNETIX MICROELECTRONIQUE			3 066	31
CYXPLUS		1224	528	528
Total		1 357	3 793	742

Note 5. Créances

ECHEANCE DES CREANCES

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montants bruts	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
De l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	6 616	6 616	0
Autres créances	3 620	3 487	133
Total	10 236	10 103	133

Le poste clients et comptes rattachés n'inclut pas de créances douteuses.

En valeur brute il se ventile comme suit :	31.12.2009	31.12.2008
	(K€)	(K€)
- Clients	3 039	1 321
- Factures à établir	665	403
- Retenues de garantie accordées		1
- Créances sur travaux non encore facturables	2 912	1 149
Total	6 616	2 874

Les créances sur travaux non encore facturables enregistrent la contrepartie du chiffre d'affaires généré par l'évaluation des contrats à long terme selon la méthode à l'avancement.

Au 31 décembre 2009, le montant des acomptes reçus a été déduit du poste « Créances sur travaux non encore facturables » dans la limite du chiffre d'affaires constaté. Le montant de cette déduction est de 3 135 K€. Au 31 décembre 2008, cette déduction s'élevait à 6 054K€.

Le poste "Autres créances" se ventile comme suit:	31.12.2009	31.12.2008
	(K€)	(K€)
- Comptes courants débiteurs vis-à-vis d'autres sociétés du Groupe	1 358	133
- Créances de TVA	611	330
- Créances diverses	13	13
- Avances faites au personnel	7	5
- Crédit d'impôt recherche	60	563
- Affacturage: part non financée + retenue de garantie	719	499
- Produits à recevoir	852	1 912
Total	3 620	3 455

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR RATTACHES AUX POSTES DE CREANCES

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Créances clients et comptes rattachés (FAE)	665	402
Autres créances: subventions et aides à la recherche	838	1 686
Produits à recevoir sur litige en cours		227
Intérêts des comptes courants	14	
TOTAL	1 517	2 315

Note 6. Valeurs mobilières de placement

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Quantité	Prix unitaire	31.12.2009	31.12.2008
SICAV MONEPLUS (SG)	7,76	23,08	179	86
SICAV MONETAIRE P (BMM)	50,00	0,93	46	0
TOTAL			225	86

Une partie des SICAV « MONEPLUS » de la Société Générale sont bloquées pour garantir certaines cautions émises pour nos clients (2.52 SICAV sont bloquées soit 58 K€).

Note 7. Capitaux propres

CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'EMISSION :

Le capital social au 31 décembre 2009 est constitué de 1 625 791 actions ordinaires de 3,05€, entièrement libérées.

Le Conseil d'Administration du 31 octobre 2008 avait validé le principe d'une augmentation de capital de 4 000 K€ réservée à la société Sercel dont 2 983 K€ de prime d'émission.

Cette augmentation, après l'obtention d'une dérogation à l'obligation d'OPA délivrée par l'AMF et sa validation lors de l'Assemblée des actionnaires du 8 janvier 2009, a été réalisée le 16 janvier 2009 et a porté le capital à 4 958 662 €, composé de 1 625 791 actions de 3,05 € de valeur nominale chacune.

RESERVES, REPORT A NOUVEAU ET RESULTAT DE L'EXERCICE

<i>(En milliers d'Euros)</i>	Au 01.01.2009	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Frais liés à Augm capital	Résultat de l'exercice	Au 31.12.2009
Prime d'émission	4 972		2 983			7 955
Prime de fusion	2 721					2 721
Réserve légale	347					347
Autres réserves	1 178					1 178
Report à nouveau	(10 338)	(2 947)				(13 286)
Résultat	(2 947)	2 947			1 319	1 319
TOTAL	(4 067)	0	2 983	0	1 319	234

Note 8. Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Montant à la fin de l'exercice
Cautions reçues	18		18	
Organismes co-financeurs de R&D	1 574	613	240	1 947
TOTAL	1 592	613	258	1 947

Note 9. Etat des provisions

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Apport partiel d' actif	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :						
Provisions pour garanties clients	158	126	70		88	126
Provisions pour litiges et contentieux	50		50			0
Provisions sur contrats	442				150	292
Provisions pour Pertes à Terminaison	25		22		3	0
Provisions pour litiges salariaux	120	60				180
Provisions pour autres risques d'exploitation	95					95
Provisions pour pénalités sur contrats	43				43	0
Provisions pour restructuration	600		593			7
TOTAL	1 533	186	735	0	284	700
Provisions pour dépréciations :						
Sur Immobilisations incorporelles	255				118	137
Sur Fonds de commerce						0
Sur titres de participation (*)	6 112		3 060			3 052
Sur Stocks		147				147
Sur comptes clients	148		29		119	0
Sur Comptes courants filiales	101					101
Sur actions propres						0
Sur autres débiteurs						0
TOTAL	6 616	147	3 089	0	237	3 437

(*) cf. supra note 4

La provision pour garantie clients se rapporte aux livraisons de biens effectuées pendant l'exercice. Elle est évaluée de manière statistique en fonction des coûts de garantie engagés au cours des exercices précédents.

Litige non provisionné :

A la connaissance du Groupe, il n'existe aucun fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative défavorable sur le patrimoine, la situation financière, l'activité ou le résultat du Groupe.

Note 10. Dettes

ECHEANCIER DES EMPRUNTS ET DES DETTES

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montants bruts	Dont à 1 an au plus	Dont à + d'1 an et 5 ans au plus	Dont à + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	180	180		
Emprunts et dettes financières diverses.	1 947		1 947	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 874	2 874		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 080	3 080		
Dettes fiscales et sociales	2 380	2 380		
Autres dettes	1 038	607	431	
TOTAL	11 499	9 121	2 378	0

DETAIL DES CHARGES A PAYER RATTACHEES AUX POSTES DE DETTES

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (Intérêts courus)		
Emprunts et dettes financières divers (intérêts courus)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (factures à recevoir)	335	460
Dettes fiscales et sociales		
- <i>provision pour congés payés et charges afférentes</i>	606	801
- <i>participation des salariés</i>		
- <i>autres charges sociales et impôts à payer</i>	1 090	1 878
Autres dettes (remises à accorder et diverses charges à payer)	512	559
TOTAL	2 543	3 698

DETAIL DES AUTRES DETTES

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Avoirs clients	41	41
Autres créditeurs	371	89
Charges diverses à payer	512	559
Comptes courants d'associés	114	2 316
TOTAL	1 038	3 005

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 11. Produits d'exploitation

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

<i>(en millions d'Euros)</i>	2009	2008
Oil & Gas	19,48	6,77
Nucléaire	4,91	6,51
Défense Navale	0,80	0,69
Industrie		6,40
Autres	0,12	
TOTAL	25,31	20,37

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<i>(en milliers d'Euros)</i>	2009	2008
France	21 782	13 101
Autres pays de l'Union Européenne	2 194	596
Europe hors C.E.E	678	749
Asie	567	5 750
Amériques		145
Afrique	91	28
Océanie		
TOTAL	25 312	20 369

Note 12. Production stockée

La production stockée de l'exercice s'analyse comme suit :

en milliers d'Euros	2009
Valeur brute des stocks au 31.12.2008	379
Valeur brute des stocks au 31.12.2009	389
Apport partiel d'actifs à CYXPLUS	170
Production stockée	180

Note 13. Résultat financier

<i>(en milliers d'Euros)</i>	2009	2008
Produits financiers :		
Produits de participation (dividendes)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances		
Intérêts et produits assimilés	14	
Reprises de provisions et transferts de charges		
Différences positives de changes	2	3
Produits nets sur cessions de VMP	9	49
Total	25	52
Charges financières :		
Dotations aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (2)	19	84
Différences négatives de change	3	
Charges nettes sur cessions de VMP		
Total	22	84
Résultat financier	3	-32

Note 14. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'Euros)</i>	2009	2008
Produits exceptionnels :		
sur cessions d'immobilisations		1
reprises de provisions	593	16
autres produits	243	17
Total	836	34
Charges exceptionnelles :		
autres charges	626	116
sur cessions d'immobilisations	5	13
dotations aux provisions		600
Total	631	729
Résultat exceptionnel	205	-695

Note 15. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

<i>(En milliers d'Euros)</i>	Résultat comptable avant impôt (1)	Résultat fiscal	Imputation déficits reportables	Impôt correspondant (2)	Résultat net (1)- (2)
Résultat courant	1 054	1 042	(1 042)	0	1 054
Résultat exceptionnel	205	(388)	388	0	205
Contribution sur l' IS					
Imputation des déficits antérieurs					
Crédit d'impôt recherche	60				60
Résultat SCI Les Bessons					
TOTAL	1 319	654	(654)	0	1 319

INFORMATION SUR LA SITUATION FISCALE DIFFEREE OU LATENTE

Variation des bases des impôts différés

Nature <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au début de l'exercice		Variations		Valeur à la fin de l'exercice	
	actif	passif	actif	passif	actif	passif
<u>1 - Décalage certains ou éventuels</u>						
Charges non déductibles temporairement, à déduire l'année suivante:						
- Organic		37	37	41		41
<hr/>						
<u>1 - Eléments à imputer</u>						
- Déficits reportables		11 316	654			10 662
- Crédit Impôt Recherche	563		60	563 *	60	0

* la valeur du crédit d'impôt recherche qui figurait dans les comptes au 31/12/2008 a été totalement remboursée en 2009

AUTRES INFORMATIONS

Note 16. Eléments concernant les entreprises liées

BILAN

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
ACTIF		
Clients et comptes rattachés	2 790	230
Autres créances d'exploitation (comptes courants)	1 357	133
PASSIF		
Fournisseurs et comptes rattachés	743	
Autres dettes d'exploitation (comptes courants)		214
Acomptes reçus	290	318
Autres créances (comptes courants)	104	2 000

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Charges d'exploitation	5 695	540
Produits d'exploitation	15 417	4 077
Charges financières	4	13
Produits financiers	12	
Charges exceptionnelles	300	
Produits exceptionnels		

Note 17. Engagements financiers hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Cautions, avals, garanties données sur marché	1 762	1 041
Engagements de retraite *	315	417
Engagements concernant les entreprises liées		
Emprunts garantis par des sûretés réelles (nantissements)	180	400
Caution relative au contrat de crédit bail sur construction		
TOTAL	2 257	1 858

* En 2008, les engagements de retraite étaient relatifs à l'ensemble du Personnel.

En 2009, ils ne concernent que la société Cybernétix S.A.

Les engagements pour indemnité de départ à la retraite calculés pour l'ensemble du personnel de la société Cybernétix S.A. s'élevaient à 315K€. Ce montant ne fait pas l'objet d'une inscription en comptabilité.

Une inscription de privilège de nantissement de fonds de commerce a été faite le 15 octobre 2003 au profit de la Société Générale pour garantir le remboursement d'un prêt de 1 500 000 €.

Ce nantissement de 1 725 000 € garantit le prêt en principal pour 1 500 000 € et les accessoires pour 225 000 €.

Il n'aura plus lieu d'exister à l'échéance du prêt soit le 15 octobre 2010. A ce jour, il reste une somme de 180 000 € à rembourser.

Droit Individuel à la Formation. (D.I.F)

Au 31 décembre 2009, le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés, est de 9 908 Heures.

A la même date, aucune demande de formation n'a été formulée par les salariés.

ENGAGEMENTS RECUS

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Cautions bancaires reçues des fournisseurs	0	31
TOTAL	0	31

Note 18. Engagements en matière de crédit bail

Le tableau des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice, en exécution des obligations stipulées dans des contrats de crédit bail, s'établit de la façon suivante :

Poste du bilan <i>(en milliers d'Euros)</i>	<u>Redevances payées</u>		<u>Redevances restant à payer</u>			Total
	de l'exercice	cumulées	Moins d'un an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Terrain Construction Marseille		3 311				
TOTAL	0	3 311	0	0	0	0

Valeurs des biens à la signature du contrat, amortissements qui auraient été enregistrés pour ces biens s'ils avaient été acquis par l'entreprise :

Poste du bilan <i>(en milliers d'Euros)</i>	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		
		De l'exercice	Cumulées	Valeur nette
Construction Marseille	2 058	58	1 083	975
Total	2 058	58	1 083	975

Note 19. Rémunération des dirigeants.

Le montant global des rémunérations des organes de gestion et de direction s'est élevé au titre de l'année 2009 à 629 K€.

Note 20. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Société Mère

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Mazars	Astrée	Total
Mission légale	60	57	117
Diligences directement liées à la mission légale Attestations des Commissaires aux Comptes	6		6
Total des honoraires concernant DDL	6	0	6

Total des honoraires pour la Société Mère 2009	66	57	123
---	----	----	-----

Filiales

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Mazars	Astrée	Total
Mission légale			
CAC 2009 MICROELECTRONIQUE	2		2
CAC 2009 CYXPLUS		25	25

Diligences directement liées à la mission légale Attestations des Commissaires aux Comptes	1	1	2
Total des honoraires concernant DDL	1	1	2

Total des honoraires pour les Filiales 2009	3	26	29
--	---	----	----

Note 21. Effectifs

VENTILATION DE L'EFFECTIF EN FIN D'EXERCICE

	31.12.2009	31.12.2008
Cadres	78	101
Agents de maîtrise et techniciens	21	24
Employés	14	16
Agents de réalisation	16	9
TOTAL	129	150

**RAPPORTS DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

CYBERNETIX

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

ASTREE

MAZARS

ASTREE

35, COURS PIERRE PUGET – 13006 MARSEILLE

TEL : + 33 (0) 4 96 10 01 40 - FAX : + 33 (0) 4 96 10 01 41

MAZARS

LE PREMIUM - 131, BOULEVARD STALINGRAD - 69624 VILLEURBANNE CEDEX

TEL : + 33 (0) 4 26 84 52 52 - FAX : + 33 (0) 4 26 84 52 59

CYBERNETIX

Siège Social : Technopôle de Château Gombert - rue Albert Einstein - BP 94 - 13382

Marseille Cedex 13

Société Anonyme au capital de 4 958 663 €

N° Siret : 331 406 637 000 24

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

ASTREE

MAZARS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CYBERNETIX, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 de l'annexe des comptes consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations que la société a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2009.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

- Contrats à long terme

La note 2.8 de l'annexe expose les méthodes comptables relatives à l'évaluation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement des travaux.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Activation de frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable, et nous nous sommes assurés que la note 4.1 de l'annexe fournit une information appropriée.

Estimations comptables

La note 2.3 « Estimations de la Direction » de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la Direction, portant notamment sur les hypothèses retenues lors du calcul des engagements de retraite, des provisions et des montants comptabilisés au titre des contrats à long terme.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.

La note 1 de l'annexe expose l'estimation faite par la direction du recouvrement de la part de ses impôts différés actifs liés aux déficits reportables au cours de l'exercice au titre des déficits reportables.

Nos travaux ont consisté à apprécier la cohérence de cette estimation et à examiner les procédures de détermination de ce montant par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Marseille et Villeurbanne, le *23 et 24 mars 2010*

Les commissaires aux comptes

ASTREE Catherine Lafoucrière

MAZARS Christine Dubus

CYBERNETIX

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

ASTREE

MAZARS

ASTREE

35, COURS PIERRE PUGET – 13006 MARSEILLE

TEL : + 33 (0) 4 96 10 01 40 - FAX : + 33 (0) 4 96 10 01 41

MAZARS

LE PREMIUM - 131, BOULEVARD STALINGRAD - 69624 VILLEURBANNE CEDEX

TEL : + 33 (0) 4 26 84 52 52 - FAX : +33 (0) 4 26 84 52 59

CYBERNETIX

Siège Social : Technopôle de Château Gombert - rue Albert Einstein - BP 94 - 13382
Marseille Cedex 13
Société Anonyme au capital de 4 958 663 €
N° Siret : 331 406 637 000 24

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

ASTREE

MAZARS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CYBERNETIX, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note 2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables suivies par la société et en particulier celles relatives à l'évaluation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement des travaux ainsi que celles portant sur l'activation de certains frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note 2 de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Marseille et Villeurbanne, le 23 et 24 mars 2010

Les commissaires aux comptes _____

ASTREE Catherine Lafoucrière

MAZARS Christine Dubus

CYBERNETIX

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

ASTREE

MAZARS

35, COURS PIERRE PUGET - 13006 MARSEILLE
TEL : +33 (0) 4 96 10 01 40 - FAX : +33 (0) 4 96 10 01 41

LE PREMIUM - 131, BOULEVARD STALINGRAD - 69624 VILLEURBANNE CEDEX
TEL : +33 (0) 4 26 84 52 52 - FAX : +33 (0) 4 26 84 52 59

CYBERNETIX

Siège Social : Technopôle de Château Gombert - rue Albert Einstein - BP 94 - 13382

Marseille cedex 13

Société Anonyme au capital de 4 958 663 €

N° Siret : 331 406 637 000 24

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1/ Avec CYXPLUS SA

Administrateur concerné : Monsieur Gilles Michel, Président Directeur Général de Cybernetix et de CyXplus.

Autorisation du Conseil d'Administration du 12 mars 2009

Convention d'avance en compte courant d'un montant maximum de 800 000 € afin de couvrir les besoins de financement de fonctionnement de CyXplus. L'avance a été consentie avec effet rétroactif au 1er janvier 2009 et devra être remboursée le 30 juin 2010 au plus tard sauf en cas de cession totale ou partielle de la part de Cybernetix de sa participation dans CyXplus, en cas d'abandon total ou partiel de l'avance ou de son incorporation au capital.

Elle est rémunérée au taux Euribor 6 mois.

Le Conseil d'administration du 28 août 2009 a autorisé un avenant à la convention. Cet avenant a porté le montant de l'avance à 1 400 000 €.

Au 31 décembre 2009, le compte courant ouvert dans les comptes de Cybernetix au nom de CyXplus présente un solde débiteur de 1.224.115,98 €. Les intérêts décomptés totalisent 14 032,20 € au titre de l'exercice 2009.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1/ Avec la société SERCEL Holding, actionnaire détenant plus de 10% du capital de CYBERNETIX

Le Conseil d'Administration du 31 octobre 2008 a autorisé le projet d'augmentation de capital social en numéraire et/ou par compensation de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription (3 999 996 €).

Dans ce contexte, ce même Conseil d'Administration a également autorisé la mise en place, à compter de l'obtention de la dérogation de l'AMF à l'obligation de procéder à une Offre Publique d'Achat sur les titres de la société, d'un compte courant d'actionnaire avec SERCEL Holding pour un montant maximum de 2 000 000 € remboursable au plus tard le 31 mars 2009 et rémunéré au taux du T4M+2,5%.

Aucun intérêt n'a été décompté sur la période du 1er au 8 janvier 2009.

2/ Avec Monsieur Christian Rederon, administrateur de CYBERNETIX

Facturation des prestations de services effectuées par Monsieur Christian Rederon dans le cadre de son activité libérale d'Ingénieur Conseil à raison de 610 € HT par journée d'intervention. Les frais y afférents sont remboursés sur justificatifs.

Montant facturé au cours de l'exercice : 7 320 € HT

3/ Avec Monsieur François Andrieu, administrateur de CYBERNETIX

Facturation des prestations de services effectuées par Monsieur François Andrieu dans le cadre de son activité libérale d'Ingénieur Conseil à raison de 900 € HT par journée d'intervention. Les frais y afférents sont remboursés sur justificatifs.

Montant facturé au cours de l'exercice : néant.

4/ Avec Monsieur Gilles Michel, Président Directeur Général de CYBERNETIX

Convention relative aux éléments de calcul de l'indemnité de départ qui serait due à Monsieur Gilles Michel en cas de cessation de ses fonctions à la suite d'une décision des administrateurs et/ou des actionnaires.

Le montant de cette indemnité est fixé à 200.000 € brut et son versement est subordonné au respect des conditions liées aux performances de Monsieur Gilles Michel, appréciées au regard de celles de votre société.

Marseille et Villeurbanne, le 23 et 24 mars 2010

Les commissaires aux comptes

A S T R E E

Catherine Lafoucrière

M A Z A R S

Christine Dubus

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société CYBERNETIX SA.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CYBERNETIX SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Marseille et Villeurbanne, les 23 et 24 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

ASTRÉE
Catherine Lafoucrière

MAZARS
Christine Dubus

TEXTES DES RESOLUTIONS

CYBERNETIX
Société Anonyme au capital de 4.958.662,55 Euros
Siège social : Technopôle de Château Gombert - Domaine de l'Annonciade
Rue Albert Einstein BP 94 - 13382 MARSEILLE CEDEX 13
RCS MARSEILLE 331 406 637

PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2010

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Première résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice 2009 de CYBERNETIX S.A.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président sur les travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne, des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport de gestion, le rapport du Président ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 faisant ressortir un résultat net positif de un million trois cent dix neuf mille quarante trois mille euros (1 319 043 €).

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles assujettis à l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élevant à 4 619 € et prend acte que l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges s'est élevé à 1 524 €.

Elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 faisant ressortir un résultat net positif de un million sept cent cinquante sept mille trois cent cinquante trois euros (1 757 353 €).

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2009

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net positif de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'élevant à 1 319 043 € de la manière suivante :

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte report à nouveau porté de -13 285 816 € à -11 966 773 €.

Compte tenu de l'affectation ci-dessus proposée, les capitaux propres de la société Cybernetix S.A. s'élèveraient à 5 193 069 €.

	<u>Avant répartition</u>	<u>Répartition</u>	<u>Après répartition</u>
Capital social	4 958 663		4 958 663
Primes d'émission, d'apport, de fusion,...	10 676 458		10 676 458
Réserve légale	346 895		346 895
Report à nouveau	(13 285 816)	1 319 043	(11 966 773)
Autres réserves (*)	1 177 825		1 177 825
Résultat de l'exercice	1 319 043	1 319 043	0
Sous-Total : Capitaux propres	5 193 069		5 193 069
Proposition de distribution de dividendes	0		0
Total.....	5 193 069		5 193 069

(*) Incidence de la modification des plans d'amortissement des constructions au 31.12.2004 pour 368 825 € et de l'activation des dépenses de développement de 2004 pour 809 000 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Quatrième résolution : Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune desdites conventions par un vote distinct auquel ne prennent pas part le ou les personnes intéressées.

Cinquième résolution : Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe à trente mille (30 000) euros le montant global maximum des jetons de présence alloués aux Administrateurs Indépendants, à répartir à parts égales.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Sixième résolution : Changement de la durée des fonctions des Administrateurs

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de modifier la durée des fonctions des Administrateurs qui sera dorénavant de quatre années maximum.

Septième résolution : Modification corrélative de l'article 13 des statuts

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui est désormais libellé comme suit :

« ARTICLE 13 - ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de 3 à 18 membres au plus.

Chaque Administrateur doit être propriétaire d'une action au moins, affectée à la garantie des actes de la gestion du conseil, même de ceux qui seraient exclusivement personnels à l'un des Administrateurs. La durée des fonctions des premiers Administrateurs est de trois années.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leurs fonctions est de quatre années maximum. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat desdits Administrateurs.

Nul ne peut être nommé Administrateur si, ayant dépassé l'âge de 80 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque ce quantum est dépassé, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Toutefois, si, lors du dépassement de ce quantum figure, parmi les Administrateurs concernés, le représentant permanent d'une personne morale, celle-ci devra désigner avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire en question, un nouveau représentant permanent n'ayant pas atteint l'âge de 80 ans, de telle manière que la cessation de fonctions n'atteigne qu'en dernier lieu les Administrateurs personnes physiques.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent désigné par la personne morale nommée Administrateur lui est donné pour la durée du mandat de cette dernière. Il doit être confirmé lors de chaque renouvellement du mandat de la personne morale Administrateur.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée cette révocation, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.»

Huitième résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

**Pour avis,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**